

CPIA Detailed Report

Pays: Côte d'Ivoire

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: West African CFA Franc (XOF)

Ville: Abidjan

Groupe de revenu: Lower middle income

Catégorie de prêt: IDA

Score CPIA final: 4.114

(A) Economic Management

Score du cluster: 4

01. Fiscal Policy

Score du critère: 3.5

1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

L'objectif de la politique budgétaire en vigueur (dans le cadre de la Loi de finances-2023) vise principalement la stabilité macroéconomique, ainsi que la soutenabilité des finances publiques et de la

dette, conditions essentielles pour la réalisation des objectifs du Plan national de développement (PND) 2021-2025. En raison des chocs importants auxquels le pays a été confronté en 2022 (poursuite de la pandémie de Covid-19, invasion de l'Ukraine par la Russie et insécurité dans les régions frontalières du Nord u pays), la croissance économique a ralenti, passant de 7,4% en 2021 à 6,7% en 2022. Le taux d'inflation a progressé de 4,2% en 2021 à 5,2% en 2022, induit surtout par le renchérissement du prix des produits alimentaires consécutif à l'offre locale insuffisante et par l'augmentation du coût du transport due à la hausse des prix de l'énergie au niveau mondial. Le déficit budgétaire s'est accru à 6,9% du PIB en 2022 (contre 4% en 2021) en lien avec les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la cherté de vie. Le déficit du compte courant s'est creusé, passant de 3,9% à 4,6% du PIB entre 2021 et 2022, en raison de la détérioration des termes de l'échange. Enfin, le ratio de dette publique du Gouvernement central est passé de 50,9% du PIB en 2021 à 56,7% du PIB en 2022. Ces déséquilibres macroéconomiques semblent être néanmoins temporaires et le Gouvernement a montré son engagement à adopter les réformes nécessaires pour un rééquilibrage des finances publiques et un retour de l'inflation vers la cible communautaire (entre 1 et 3%) à l'horizon 2025.

Ainsi, l'orientation budgétaire de la Loi de finances 2023 en cours d'exécution s'inscrit dans une perspective de consolidation budgétaire, à travers la réduction du déficit à 4,8% du PIB en 2023 avec en vue une cible en dessous du seuil de 3% du PIB à l'horizon 2025. Dans ce sens, la Loi de finances 2023 est assortie d'une série de réformes nécessaires pour améliorer le recouvrement des ressources (lesquelles ont été détaillées dans l'annexe fiscale à la Loi de finances accessible sur le <https://budget.gouv.ci/>) et des mesures d'encadrement de l'exécution des dépenses, afin d'assurer leur efficacité. A cet effet, un accent particulier a été mis sur le respect de la discipline budgétaire, le renforcement du contrôle a priori et le suivi de la capacité d'absorption des crédits d'investissement, le renforcement des dépenses de lutte contre la pauvreté et la soutenabilité de l'endettement public.

L'engagement des Autorités ivoiriennes en faveur du rééquilibrage des finances publiques et la soutenabilité de la dette, s'est traduit par la conclusion en mai 2023, de deux Accords avec le FMI d'une durée de 40 mois au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité élargie de crédit (FEC). Ce Programme porte sur un montant de 2 601,6 millions de DTS (équivalant à 400 % de la quote-part, soit environ 3,5 milliards de dollar américain). Les principaux engagements des Autorités dans le cadre de ce Programme sont repris comme suit :

Viabilité des finances publiques et de la dette. La stratégie à court terme prévue dans le cadre du programme est axée sur un rééquilibrage des finances publiques fondé sur les recettes, appuyé par une ferme détermination à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici à 2025 et à maintenir un risque modéré de surendettement. Dans ce cadre, le Conseil des Ministres du 28 septembre 2023 a adopté le projet de Loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique.

Mobilisation des recettes intérieures. Des mesures solides de mobilisation des recettes prises d'emblée seront appuyées à moyen terme par l'élaboration, la publication et la mise en œuvre d'une stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme qui sera finalisée et adoptée en mai 2024. en cours de finalisation.

Efficiences des dépenses. Les autorités ont déjà commencé à réduire les dépenses liées à la crise, en particulier les subventions généralisées aux produits alimentaires et aux combustibles, tout en continuant d'aider les plus vulnérables à l'aide de transferts monétaires ciblés. Les dépenses sociales essentielles consacrées à l'éducation et à la santé seront également protégées dans le cadre du programme.

Réformes structurelles. Les autorités sont déterminées à entreprendre des réformes structurelles importantes destinées à améliorer le climat des affaires et accroître les investissements du secteur privé et l'inclusion financière tout en créant les conditions nécessaires à une croissance inclusive.

La 1^{ère} revue du Programme a eu lieu est prévue du **19 8 septembre au 02 octobre 2023** et a permis de discuter des progrès réalisés. A l'issue de la mission, le Chef de mission du FMI a déclaré « Les discussions lors de la première revue semestrielle du programme soutenu par le Fonds ont été très productives. Je suis heureux d'annoncer que les performances du programme ont été jusque-là satisfaisantes et que nous sommes parvenus à un accord au niveau des services sur toutes les politiques, y compris le paramètre clés du cadrage budgétaire 2024 et des mesures de réforme à venir conformément à l'objectif du programme ». Avant la mission du FMI, . Dans ce cadre, le Rapport de revue à mi-parcours sur l'exécution du budget fin juin 2023 indiquait e que tous les critères de performance (Plancher sur le solde budgétaire global (dons compris), plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA), plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures contractées par l'administration centrale (millions USD) et plancher pour les recettes fiscales de l'Etat) ont été respectés à fin juin 2023 par le Gouvernement. Il en est de même pour les repères indicatifs du Programme. Ces aspects ont donc été confirmés seront vérifiés pendant la mission du FMI.

Pour préserver le pouvoir d'achat des populations dans le contexte d'une hausse généralisée des prix en 2022 et en début 2023, le Gouvernement a pris différentes mesures (subvention du prix du pétrole au premier trimestre 2022, revalorisation salariale des fonctionnaires, subvention du prix du blé, plafonnement du prix des produits de grande consommation). Par ailleurs, la BCEAO a resserré sa politique monétaire en relevant par trois fois en 2022 son principal taux directeur (de 2% à 2,25% en juin, puis à 2,50% en septembre et à 2,75% en décembre) et deux fois en 2023 (de 2,75% à 3,00 % puis à 3,25% respectivement en mars et septembre) dans le but de ramener progressivement l'inflation dans l'intervalle cible de 1% à 3% sur le moyen terme. Ainsi, le taux d'inflation qui était de 5,2% en 2022 a été contenu à 5% à fin mars 2023 puis à 4,6% en fin juillet 2023.

02. Monetary Policy

Score du critère: 4.5

2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

En rappel, la politique monétaire est conduite par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour les pays membres de l'UEMOA. Son objectif principal est de garantir la stabilité des prix aux termes de l'article 8 des statuts de la BCEAO. Le Comité de Politique Monétaire de l'UMOA est notamment chargé de la définition de la politique monétaire au sein de l'UMOA, ainsi que de ses instruments, conformément aux dispositions des Statuts de la BCEAO. Les instruments de mise en œuvre de la politique monétaire reposent sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), représentent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO. Quant au dispositif des réserves obligatoires, il permet de réduire ou de développer la capacité de distribution de crédit du système bancaire. La BCEAO met également en œuvre la politique de change de l'UMOA et gère les réserves officielles de change des Etats membres. La mise en œuvre de la réforme impliquant un remplacement du Franc CFA par l'Eco n'a pas abouti en 2020 comme initialement prévu, en raison du contexte international marqué par la pandémie de COVID-19 et du fait que tous les pays n'étaient pas prêts pour ce changement. Désormais cette réforme est envisagée au niveau plus large de la CEDEAO et ne devrait pas aboutir avant 2027.

Les chocs liés à la pandémie de la COVID-19 puis à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont entraîné des tensions inflationnistes dans les pays de l'UEMOA. En effet, le taux d'inflation est ressorti en moyenne à 7,4% en 2022 dans l'UMOA et à 5,2% pour la Côte d'Ivoire. Pour contribuer à ramener progressivement l'inflation dans l'intervalle cible de 1% à 3% sur le moyen terme, la BCEAO a resserré sa politique monétaire en relevant par trois fois en 2022 son principal taux directeur de 2% à 2,25% en juin, puis à 2,50% en septembre et à 2,75% en décembre. En mars 2023 et septembre 2023, la BCEAO a encore procédé à un relèvement de son principal taux directeur, le portant de 2,75% à 3,00% puis à 3,25%. Le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal qui était de 4,00% depuis juin 2020 a été relevé successivement à 4,25% en juin 2022, à 4,50% en septembre 2022, à 4,75% en décembre 2022, puis à 5,00% en mars 2023. Quant au coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, il est resté inchangé à 3,0% depuis mars 2017.

Ces mesures différentes prises par la BCEAO, combinées à celles visant la lutte contre la vie chère prises par les pays membres, à la hausse de la production céréalière et à la baisse des prix des produits énergétiques et alimentaires importés, ont contribué à réduire le taux d'inflation en rythme annuel de 7,4% en 2022 à 5,8% à fin mars 2023, puis à 3,4% en juillet 2023. Pour la Côte d'Ivoire, le taux d'inflation qui était de 5,2% en 2022 a été contenu à 5% à fin mars 2023 puis à 4,6% en fin juillet 2023.

Les mesures de relèvement successives des taux directeurs de la BCEAO se sont traduites par une hausse des taux d'intérêt moyens applicables aux crédits bancaires de 6,26% en 2021 à 6,48% en 2022, puis à 6,76% en juillet 2023 au niveau de l'UEMOA. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, le débiteur moyen se situait à 6,64% à fin juillet 2023 contre 6,0% en 2022 et 5,6% en 2021.

Selon le Rapport sur la politique monétaire de mars 2023 (BCEAO), malgré le relèvement des taux débiteurs, l'encours des crédits à l'économie s'est accru, en rythme annuel, de 14,4% à fin décembre 2022, passant de 27 429,2 milliards FCFA à fin 2021 à 31 330 milliards FCFA à fin 2022. Au regard du durcissement des conditions financières internationales liés aux différents chocs externes (COVID-19 et invasion de l'Ukraine par la Russie) limitant le recours aux marchés de capitaux extérieurs, le secteur public a eu un recours plus accru au marché monétaire sous-régional. Les crédits nets au secteur public sont passés ainsi de 15 630,9 milliards FCFA en 2021 à 20 380 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 30,2%, plus forte que celle des crédits à l'économie. A mi-2023, on observe également une bonne tenue des créances intérieures de l'Union. Ainsi, selon le bulletin trimestriel des statistiques du deuxième trimestre 2023 (BCEAO), les crédits au secteur privé se sont établis à 33 054,7 milliards FCFA en juin

2023, soit une hausse de 5,5% par rapport à leur niveau de fin 2022. Les créances nettes aux Administrations publiques ont aussi connu un accroissement de 6,6% sur la même période, s'établissant à 21 727,1 milliards FCFA à fin juin 2023. Les avoirs extérieurs nets de l'Union se sont contractés de 3.288,7 milliards à fin 2022 (soit un recul de 43,2% par rapport à 2021) et à 2 942,2 milliards FCFA à fin juin 2023, en liaison avec la dégradation des comptes extérieurs de l'Union.

Au niveau de la Côte d'Ivoire, l'encours des crédits à l'économie s'est accru, en rythme annuel, de 7,3% à fin décembre 2022, puis à 11,3% à fin juin 2023 passant respectivement de 9 147,2 milliards FCFA à fin 2021 à 9 814,5 milliards FCFA à fin 2022, puis à 10 924,8 milliards FCFA à fin juin 2023. L'encours des crédits au secteur public est passé de 4 614,6 milliards FCFA en 2021 à 5 891,5 milliards FCFA en 2022, puis à 6 155,5 soit respectivement une hausse de 27,7% puis e 4,5%. Les avoirs extérieurs nets du pays ont également suivant la tendance même baissière observée au niveau communautaire, passant de 4 154,2 milliards FCFA en 2021, à 3 886 milliards FCFA en 2022 puis à 2 827,2 milliards FCFA à fin juin 2023, en dégradation des comptes extérieurs du pays.

Enfin, on observe le dynamisme de l'activité économique a été maintenu malgré les chocs susmentionnés. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel qui était de 6,1% en 2021 est ressorti à 5,6% en 2022 et est estimé à 6,5% en 2023, après 6,1% en 2021. au quatrième trimestre 2022, avec une progression de 5,4% du PIB. S'agissant de la Côte d'Ivoire, le taux de croissance a reculé de 7,4% en 2021 à 6,7% en 2022 et est estimé à 7,2% en 2023 (PEA 2023).

Sources:

- BCEAO, Rapport sur la politique monétaire à fin mars 2023, juin 2023 et septembre 2023

- BCEAO, Communiqués de presse du Comité de politique monétaire (

- BAD, Perspectives économiques en Afrique 2023

03. Debt Policy

Score du critère: 4

3. Debt Policy

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le cadre institutionnel de gestion de la dette publique est en cours de rénovation. La Direction de la dette publique et des Dons qui était une structure de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a évolué en mars 2023 en Direction Générale des Financements (DGF). Cette nouvelle structure est chargée de mettre en œuvre la politique nationale d'endettement, en veillant à optimiser la mobilisation et la gestion des ressources financières. Par ailleurs, dans le nouveau Programme Economique et Financier conclu en mai 2023 avec le FMI, le Projet de Loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique a été finalisé et adopté en Conseil des Ministres du 28 septembre 2023. Selon le document de ce Programme, cette nouvelle loi qui sera examinée en Conseil des Ministres courant septembre 2023 : i) définira les objectifs généraux de la dette publique et les règles prudentielles ; ii) mettra en place les procédures d'engagement de la dette publique ; iii) rationalisera le cadre de fonctionnement et de gestion de la dette ; iv) clarifiera les règles et les objectifs de l'État en matière de rétrocession ; v) renforcera le cadre institutionnel de gestion de la dette publique (Rapport du FMI n° 23/204 de juin 2023). Il faut noter que le cadre juridique actuel des emprunts publics est régi par la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances et les lois de finances annuelles.

La gestion de la dette publique est encadrée par une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) qui est actualisée chaque année dans le cadre de la préparation de la loi des finances, dont elle constitue une annexe. La SDMT tient compte de l'évolution du cadre macroéconomique et budgétaire, indiquant une bonne coordination entre la gestion de la dette et les politiques macroéconomiques. Ainsi, la SDMT 2022-2026, couplée à une analyse de la viabilité de la dette publique, constitue l'annexe 11 de la Loi de finances 2023, en cours d'exécution. La SDMT 2022-2026 obéit à un triple objectif : (i) satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles ; (ii) s'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique demeurent dans des limites acceptables ; et (iii) contribuer au développement du marché domestique. Son champ de couverture est limité à l'administration centrale. Cette stratégie repose sur (i) une priorisation des ressources à caractère concessionnel et semi concessionnel auprès des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, (ii) un financement en monnaie locale notamment via des émissions de titres du Trésor sur le marché régional, et contribuant au développement des marchés de capitaux domestiques, et (iii) un recours aux marchés internationaux obligataires et bancaires, lorsque les conditions sont favorables. Ainsi, la stratégie de financement retenue par la SDMT 2022-2026 est de 45% de ressources extérieures et de 55% de ressources intérieures. Elle tient compte des indicateurs de liquidité de l'Analyse de Viabilité de la Dette et de la capacité de mobilisation des ressources sur le marché régional.

La dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) menée par le FMI (Rapport du FMI n° 23/204 de juin 2023) a conclu à un risque de surendettement modéré de la Côte d'Ivoire, tant pour la dette extérieure et la dette publique totale, mais avec une capacité limitée d'absorption des chocs. La capacité de gestion de la dette du pays est caractérisée de moyenne par le FMI. Le FMI souligne que l'encours de la dette publique a atteint près de 57 % du PIB en 2022, contre 51 % du PIB environ fr 2021. Malgré cette hausse, l'encours est contenu en dessous du seuil de 70% maximum requis par l'UEMOA. Dans le même rapport,

le FMI précise que « le service de la dette a également fortement augmenté, avec à la fois une hausse des paiements d'intérêts et des échéances plus courtes en raison du recours à des emprunts non concessionnels et du durcissement des conditions des marchés internationaux et régional, et une dépréciation du taux de change par rapport au dollar des États-Unis. Les risques liés à la viabilité de la dette se sont donc aggravés ». Le FMI note la notation du risque souverain de la Côte d'Ivoire reste cependant l'une des plus élevées de la région de l'Afrique subsaharienne. En effet, la Côte d'Ivoire bénéficie d'une notation de Ba3 chez Moody's (perspective positive), de BB- chez Fitch Ratings (perspective stable) et de BB- chez Standard & Poor's (perspective stable).

Les données sur la dette publique sont disponibles et sont accessibles sur le site du Trésor public ivoirien : https://www.tresor.gouv.ci/tres/fr_FR/dette-publique/. Le dernier bulletin publié sur le site est celui à fin mars 2023. Les données sur la dette proviennent de la base de données du SYGADE, dans laquelle sont enregistrées les informations disponibles sous forme de documents administratifs légaux ou officiels. La situation à fin mars 2023 fait ressortir un l'encours de la dette de l'administration centrale estimé à 24 884,5 milliards de franc CFA (51,9% du PIB), constitué de 15 278,2 milliards FCFA de dette extérieure (61% du total) et de 9 606,2 milliards FCFA (39% du total). Le service de la dette est évalué 832,3 milliards de FCFA, soit 390,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 441,9 milliards de FCFA pour la dette intérieure. En rappel, en fin 2022, le service de la dette était évalué à 3 225,2 milliards FCFA (soit 1 318 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 1907,2 milliards de FCFA pour la dette intérieure).

(B) Structural Policy

Score du cluster: 4.222

04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 4.167

4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire a consacré un ministère spécifique dédié à l'Intégration régionale et aux Ivoiriens de l'Etranger. Dans le Plan national de développement (PND) 2021-2025, le Gouvernement ivoirien a affiché son ambition de bâtir un espace régional et sous-régional plus intégré et profitable au développement des Etats membres, ainsi que celle de faire de la Côte d'Ivoire le pilier d'une intégration régionale dynamique. Dans ce sens, le poids du PIB dans le commercial régional devrait passer de 46,7% en 2019 à 50% en 2025 et le taux de pénétration du marché régional devrait quant à lui évoluer de 17,3% en 2019 à 18,7% en 2025. Ces raisons justifient pourquoi, la Côte d'Ivoire joue un rôle de premier plan en matière d'intégration régionale dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'UEMOA, et a signé plusieurs accords et protocoles des principales organisations d'intégration et de coopération régionales et économiques. Ces organisations sont notamment la CEDEAO, l'UEMOA, la CENSAD, l'Union du Fleuve Mano (MANO RIVER), le Conseil de l'Entente, etc. La Côte d'Ivoire a conclu en septembre 2016 un Accord intérimaire de partenariat économique (APEi) avec l'Union européenne (UE) qui est en cours de mise en œuvre. Enfin, la Côte d'Ivoire a ratifié l'accord de création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) en novembre 2018. Selon le Rapport 2022 de mise en œuvre du PND, le niveau de mise en œuvre des accords commerciaux régionaux (AFE, APEi, ZLECAF, etc.) par la Côte d'Ivoire était de 62% en 2022, contre 50% en 2020, ce qui dénote de la volonté du pays dans ce domaine.

La Côte d'Ivoire s'acquitte régulièrement de ses contributions dans financières dans les organisations régionales et internationales qui s'élèvent annuellement à 7,5 milliards FCFA. Elle a effectué des avancées notables dans la transposition et d'application des réformes communautaires, notamment au sein de l'UEMOA. En effet, selon le rapport semestriel sur l'état de mise en œuvre des reformes et politiques communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire a fin décembre 2022 (Ministère de l'Economie et des Finances, Février 2023), le taux moyen de mise en œuvre des réformes et politiques communautaires en Côte d'Ivoire est ressorti à 86,85% en 2022 contre 82,57% en 2021, soit un accroissement de 4,28 points de pourcentage. Ainsi, au terme de l'évaluation de 2022 des réformes et politiques communautaires, il reste à mettre en œuvre en Côte d'Ivoire 46 textes communautaires dont 38 textes sont partiellement mis en œuvre et 08 textes non encore transposés ni appliqués. En rappel, la revue de 2022 portait sur la mise en œuvre des cent-vingt-sept (127) réformes et politiques communautaires.

Le commerce avec les pays de la CEDEAO se renforce. Selon la Note sur le commerce extérieure des Douanes ivoiriennes pour la période 2018-2022, la Côte d'Ivoire a exporté en 2022, vers les pays de la CEDEAO des marchandises d'une valeur totale de 2 480,2 milliards de FCFA, représentant 32,7% de ses exportations totales contre soit 17,1% en 2020. A la même période, ses importations en provenance des pays de la CEDEAO étaient évaluées à 1 901,7 milliards de FCFA, équivalant à 25,1% de ses importations totales contre 18,4% en 2020). La balance commerciale est donc excédentaire de 578,5 milliards de FCFA avec la région (selon les données des Douanes ivoiriennes).

La Côte d'Ivoire participe à plusieurs projets régionaux, dont les plus importants couvrent les secteurs du transport, de l'énergie, des finances et de gestion des ressources naturelles. En 2023, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réaliser un indice de performance des projets communautaires de 60% contre 49% en 2020 (Cadre de résultat du PND 2021-2025).

4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
---------------	--------

Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La base légale est le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et qui comporte cinq bandes tarifaires. Le TEC CEDEAO 2022 Version SYDAM WORLD est publié sur le site des Douanes ivoiriennes : <https://www.douanes.ci/>. Le TEC de l'UEMOA a été mis en conformité avec celui de la CEDEAO, notamment à travers l'introduction de la cinquième bande tarifaire. Les cinq bandes tarifaires sont :

- 0% pour les biens sociaux essentiels, les biens de première nécessité et les matières premières de base ;
- 5% pour les biens d'équipement et les intrants spécifiques ;
- 10% pour les intrants et produits intermédiaires
- 20% pour les biens de consommation finale ;
- Et 35% pour les biens spécifiques pour le développement économique. La création de la 5ème bande vise à protéger certains produits, à diversifier et à renforcer le système productif régional et à promouvoir le secteur privé.

Selon les Profils tarifaires dans le monde 2022, le tarif moyen à l'importation appliqué par le pays en 2022 était de 11,2%, soit 14,9% pour les produits agricoles et 8,6% pour les produits non-agricoles. Toutefois, en prenant en compte le critère de la Nation la Plus Favorisée (NPF), le tarif moyen à l'importation s'élève à 12,1% en 2022, soit 15,8% pour les produits agricoles et 11,5% pour les produits non-agricoles.

Source : Voir OMC ITC CNUCED, Profils tarifaires dans le monde 2022 : https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/tariff_profiles_list_f.htm.

La Côte d'Ivoire doit poursuivre les efforts pour réduire les obstacles techniques au commerce (OTC), en particulier les mesures non tarifaires (MNT). Au 30 juin 2023, l'OMC dénombrait pour la Côte d'Ivoire 19 MNT relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et 15 restrictions quantitatives au commerce (RQ). Voir Source CI-après.

Source : <http://i-tip.wto.org/goods/Forms/MemberView.aspx?mode=modify&action=search>.

Dans le PND 2021-2025, le Gouvernement s'est engagé à supprimer toutes des barrières à l'horizon 2025. Selon le Rapport mise en œuvre du PND en 2022, le pourcentage de barrières non tarifaire (BNT) signalées et éliminées dans le cadre du MAOC est passé de 63% en 2021 à 64,22% en 2022.

En Côte d'Ivoire, certains produits sont soumis au paiement de taxes à l'exportation. Il s'agit de certains produits de base comme la noix de cola, la noix de cajou, les bois et ouvrages en bois, les graines de karité, le café, le cacao et leurs dérivés. Ces produits sont soumis à un droit unique de sortie (DUS) dont les taux sont consultables sur le lien suivant : <https://pwic.gouv.ci/exportations/>. Les taxes à l'exportation représentaient 12% des recettes fiscales en 2021 en Côte d'Ivoire. Voir lien ci-dessous.

Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/GC.TAX.EXPT.ZS?locations=CI>

4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Les missions essentielles de l'Administration des Douanes portent sur la collecte de l'impôt de porte, la protection de l'économie et des personnes, la surveillance du territoire douanier, la facilitation des échanges et la collaboration avec les autres administrations sœurs. Du fait de ses missions, les Douanes figurent parmi les Administrations les plus exposées au risque de corruption. Il n'existe malheureusement pas de statistiques récentes attestant de l'importance de ce phénomène au sein des Douanes ivoiriennes, même si des allégations de corruption existent à l'égard de certains personnels de ce corps. Toutefois, consciente de cette exposition au risque de corruption, l'Administration douanière a mis en place plusieurs dispositifs pour prévenir et lutter efficacement contre ce phénomène. Les agents des Douanes sont soumis à un Code d'Éthique et de Déontologie, sous la supervision du Conseil de Discipline. Par ailleurs, l'Unité Spéciale de Lutte contre le Racket en Douane (USLRD) est chargée de lutter contre le racket, la corruption et les autres comportements déviants. La saisine de l'USLRD se fait par tout moyen (courrier, appels téléphoniques au 800 800 70 (numéro vert), au 07 07 01 23 06, 01 01 41 41 84). Cette Unité a traité cinquante et un (51) dossiers de plaintes et dénonciations au cours de la période 2020-2021(*Source : Rapport d'évaluation 2020-2021 de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance*). Par ailleurs, des cadres de concertation ont été mis en place par les Douanes ivoiriennes en vue de mieux cerner les besoins et attentes des usagers-clients et y répondre. Il s'agit de l'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD) et du Comité d'Arbitrage de la Valeur (CAV). En reconnaissance de ses différents efforts, l'Administration des Douanes ivoiriennes s'est vue décernée le 03 mai 2023, le deuxième Prix National d'Excellence dans la catégorie « *Lutte contre la corruption* » dans le cadre de l'édition 2022. Ce prix est décerné chaque année par le Programme Pays du Renforcement des Capacités (PPRC) sous le leadership du ministère de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la

corruption.

La Côte d'Ivoire a fait des progrès importants dans la digitalisation des procédures et des services de douanes. Le système de dédouanement automatisé des marchandises (SYDAM WORD) en usage au sein des Douanes ivoiriennes, couvre toutes les fonctionnalités de dédouanement, de l'arrivée de la marchandise jusqu'à la sortie du territoire douanier en passant par la gestion du tarif intégré et la gestion du Transit Routier Inter Etat (TRIE). Les principales réformes récentes réalisées en 2021/2022 par l'Administration des Douanes concernent entre autres : i) la sécurisation du transit international des marchandises et la lutte contre la fraude, à travers : (a) l'interconnexion des systèmes informatiques des Douanes ivoiriennes avec ceux du Niger (2021) ; (b) l'installation de 03 scanners repartis dans les Bureaux des Douanes de Takikro (à l'est), de Ouangolodougou (au nord) et du Port Autonome d'Abidjan (au sud) en 2022; c) La mise en place de la vidéosurveillance au niveau des bureaux frontières de Takikro, Noé et de Niablé en 2022 ; (ii) le renforcement de l'efficacité de la prise en charge des marchandises, via : (a) un contrôle plus accru de la valeur des marchandises se traduisant ainsi par la progression du taux de redressement de 2,3 % en 2018 à 4,0 % en 2022 ; (b) la mise en place en 2022 d'une application mobile d'authentification et de Consultation des documents douaniers. Pour 2023, il est prévu le déploiement du dispositif de vidéo-surveillance sur trois sites de la frontière Nord (Léraba, Pogo) et Ouangolodougou).
Source : DPBEP 2024-2026 et Rapport pays n° 23/204 de juin 2023/FMI.

Les lois (Code des Douanes), textes réglementaires et procédures relatives aux aspects douaniers sont publiés sur le site web : <https://www.douanes.ci/>. Les Douanes ivoiriennes disposent en leur sein d'une Direction de l'analyse des risques du Renseignement et de la Valeur .

Enfin, les opérateurs économiques peuvent déclarer en ligne les principaux obstacles auxquels ils sont confrontés dans le cadre du commerce, et qui font l'objet de suivi régulier en vue de leur résolution. Le site pour le faire est le suivant : <https://www.tradeobstacles.org/cotedivoire/Complaints/List.aspx>.

05. Financial Sector Development

Score du critère: 4.167

5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La BCEAO est responsable de la stabilité du système bancaire et financier au sein de l'UMOA, du bon fonctionnement, de la supervision et de la sécurité des systèmes de paiements dans l'UMOA. Les principes essentiels fondamentaux de Bâle sont dans l'ensemble respectés et la supervision bancaire est satisfaisante en Côte d'Ivoire. Dans son Rapport annuel 2022 (publié en septembre 2023 et disponible sur son site web <https://www.cb-umoa.org/fr>, la Commission Bancaire de l'UMOA présente la situation prudentielle du système bancaire de l'Union. Le Rapport indique que le ratio de solvabilité des Etablissements de crédit dans l'Union ressort à fin 2022 à 13,3% en moyenne, se situant ainsi au-dessus du seuil minimal réglementaire fixé à 11,25% pour 2022. Pour la Côte d'Ivoire, ce ratio est de 13,1% en 2022. A la même période, la Côte d'Ivoire a respecté également le critère relatif à l'effet de levier qui permet de maîtriser la croissance du bilan d'un établissement, au regard de ses fonds propres. Le ratio de levier de la Côte d'Ivoire était de 6,5% se situant au-delà de la moyenne UMOA (6,4°) et de la norme minimale fixée à 3%. Le Rapport indique que 25 Etablissements (sur 30 en activité en 2022 ont effectivement respecté ces deux critères).

La qualité des portefeuilles des établissements de crédits de la Côte d'Ivoire s'est améliorée en 2022 par rapport à 2021. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille de la clientèle, mesuré par le rapport entre les créances brutes en souffrances et le total des crédits bruts est passé de 9% en 2021 à 7,7% 2022 selon le Rapport 2022 de la Commission Bancaire de l'UEMOA, soit une amélioration de 1,3 point. La performance de la Côte d'Ivoire se situe au-dessus de celle de l'UEMOA qui est de 8,4% en 2022. Le taux de marge nette, mesurant la profitabilité des Etablissements de crédit, a progressé d'un point, passant de 34,7% à 35,7% entre 2021 et 2022.

Le Comité de stabilité financière de l'UMOA (CSF-UMOA) est chargé de l'évaluation des risques susceptibles d'affecter la stabilité du système financier de l'Union. Cette question est suivie notamment de près par la Direction Générale de la Stabilité Financière et du Financement des Economies de la BCEAO.

5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le système financier de la Côte d'Ivoire est le plus développé de la zone UEMOA. Selon la Commission Bancaire de l'UMOA (Rapport annuel 2022), la Côte d'Ivoire comptait à fin 2022, 31 établissements de crédits agréés (dont 30 en activité), soit 19,7% des établissements agréés de l'Union. Elle comptait également à la même période 39 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), représentant 17,3% des SFD de l'Union, 9 compagnies financières agréées (soit 53% de l'UEMOA), de même que 6 établissements de monnaie électronique agréés, soit 46,2% de l'Union.

En vue de Verser ramener progressivement l'inflation dans l'intervalle cible de 1% à 3% sur le moyen terme, la BCEAO a relevé à plusieurs reprises son principal taux directeur (de 2% à 2,25% en juin 2022, à 2,50% en septembre 2022, à 2,75% en décembre 2022, à 2,75% à 3,00 % respectivement en mars et septembre 2023). Ces mesures de relèvement successives des taux directeurs de la BCEAO se sont traduites par une hausse des taux d'intérêt moyens applicables aux crédits bancaires de 6,26% en 2021 à 6,48% en 2022, puis à 6,76% en juillet 2023 au niveau de l'UEMOA. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, le débiteur moyen se situait à 6,64% à fin juillet 2023 contre 6,0% en 2022 et 5,6% en 2021.

Toutefois, le Rapport sur la politique monétaire de juin 2023 (BCEAO) indique malgré le relèvement des taux débiteurs, l'encours des crédits à l'économie s'est accru en Côte d'Ivoire, en rythme annuel, de 7,3% à fin décembre 2022, puis à 11,3% à fin juin 2023 passant respectivement de 9 147,2 milliards FCFA à fin 2021 (soit 23% du PIB) à 9 814,5 milliards FCFA à fin 2022 (22,5% du PIB), puis à 10 924,8 milliards FCFA à fin juin 2023 (22,5% du PIB). Le niveau de crédit à l'économie reste faible au regard des besoins de financement de l'économie. Par ailleurs, les crédits à court terme représentaient en 2022 que 52,1% des crédits ordinaires, suivis des crédits à moyen terme (37,9%). Les crédits à long terme ne représentaient que 5,6% du total.

Enfin, la Côte d'Ivoire est également le principal acteur du marché financier sous-régional avec 34 des sociétés cotées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) sur un total de 46, soit 74% courant septembre 2023.

5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les systèmes de paiement existants sont relativement sécurisés et bien intégrés dans les systèmes de paiement régionaux. La Côte d'Ivoire est en effet intégrée au système de paiement de l'UEMOA, géré à travers le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) et le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA). En rappel, le SICA-UEMOA est composé de neuf systèmes de compensation, soit un système national pour chacun des Etats membres de l'UMOA et un système de compensation régional. Les participants sont notamment les banques, la BCEAO, la Poste et le Trésor.

L'accès à des services financiers adaptés aux besoins de la population est essentiel pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans la distribution de la richesse ainsi que pour la résilience des populations aux crises. La mise en place d'une Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) depuis 2018 et

l'adoption de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière (SNIF) 2019-2024 et d'un Programme National d'Education Financière (PNEF), adopté en février 2020, traduisent l'engagement du pays de promouvoir l'inclusion financière. Le Rapport annuel 2022 sur l'inclusion financière en Côte d'Ivoire produit par l'APIF-CI rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNIF 2019-2022. Les activités menées ont visé en particulier : (i) l'accès aux services financiers à travers le renforcement de l'inclusion financière et autonomisation des femmes, la facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services financiers, le déploiement des services de la Banque du Trésor à l'intérieur du pays, l'inclusion financière via les services postaux, le financement des acteurs du secteur du commerce, ainsi que quelques initiatives en faveur du financement du secteur agricole ; (ii) la finance numérique ; ainsi que l'éducation financière et la protection des clients. En termes d'indicateurs de performance, le Rapport relève un renforcement du réseau d'accès aux services financiers numériques à fin 2021 de 18,7% par rapport à 2021. Le taux de bancarisation au sens strict a connu une hausse passant de 20,5% en 2020 à 26,1% à fin 2021, au-dessus du taux moyen de l'UMOA qui est de 21,8%. Quant au taux de bancarisation au sens élargi (comprenant les comptes dans les institutions de microfinance et à la Banque du Trésor), il s'est établi à 37,9% en 2021 (contre 32,6% en 2020) en dessous de la moyenne de l'UMOA qui était de 42,4%.

L'accès des PME aux financements bancaires est difficile en Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays. Les facteurs de blocage pour le financement des PME identifiés par les acteurs de ce secteur eux-mêmes sont le manque de structuration des PME, ainsi que des capacités de garanties. Conscient de ces faiblesses, le Gouvernement a mis en place un certain nombre d structures pour faciliter l'accès des PME aux financements, ne pas : (i) Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-PME), lancé le 19 décembre 2022, destiné au financement et à l'accompagnement des entreprises en général et des PME en particulier ; (ii) le Programme économique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE), lancé le 05 octobre 2022 et destiné à « identifier, puis accompagner des entreprises ivoiriennes, startups, TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), ou de taille intermédiaire, à fort potentiel et avec un positionnement stratégique qui permet de combler les manques des chaînes de valeur domestiques de 15 pôles sectoriels porteurs de la Vision 2030 ». Au total 1500 entreprises seront enrôlées et accompagnées sur 10 ans dans le cadre de ce programme.

06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 4.333

6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

D'importantes réformes ont été engagées par la Côte d'Ivoire en vue d'améliorer son environnement des affaires et favoriser ainsi le développement du secteur privé. Ces réformes concernent entre autres : la mise en place du Guichet Unique de Formalités d'Entreprises (GUFÉ) à travers le CEPICI, chargé de faciliter les formalités administratives relatives à la création ; la réduction des coûts et des délais, liés à la création d'entreprises, la dématérialisation des procédures à travers la mise en place d'un portail unique des services à l'investisseur. Désormais, les informations relatives aux licences et permis d'affaires et sur le processus de leur obtention se fait directement sur les portails : <https://www.225invest.ci> ou <https://cotedivoire.eregulations.org/>. Le coût total moyen de la procédure de création d'entreprise est de 271 200 FCFA, tandis que le délai moyen se situe entre 2 et 4 jours, tenant compte du temps total passé dans les files d'attente, au guichet et entre les différentes étapes. Selon les statistiques du GUFÉ, 13 229 dossiers de création d'entreprises ont été reçus en octobre 2022 (soit une hausse de 101% comparé à la même période en 2021), donnant lieu à la création effective de 20 183 entreprises (en hausse de 105% par rapport à octobre 2021), pour un délai moyen effectif de 3,3 jours contre 14,9 jours en octobre 2021, soit une réduction de délai de 78%.

Selon le Rapport intitulé « *2022 Investment Climate Statements : Côte d'Ivoire* », les banques et les compagnies d'assurance sont soumises à des prescriptions en matière de licences, mais il n'existe aucune restriction visant à limiter la participation étrangère ou à limiter l'établissement de filiales de sociétés étrangères dans ce secteur. Les investissements dans les domaines de la santé, du droit, de la comptabilité et des agences de voyages sont soumis à une approbation préalable et nécessitent des licences appropriées et une association avec un partenaire ivoirien.

La Côte d'Ivoire n'a pas mené de réformes récentes en règlement de l'insolvabilité. En rappel, le pays était classé au 85^e rang sur 190 pays dans le rapport Doing business 2020, soit un recul de 5 points par rapport au classement précédent. Selon ce Rapport, 26 mois étaient nécessaires pour terminer la procédure de liquidation en Côte d'Ivoire. Le cadre de résolution de l'insolvabilité prévoit qu'un créancier ou un débiteur a le droit de s'opposer aux décisions d'acceptation ou de rejet des créances des créanciers. Le cadre de l'insolvabilité prévoit la possibilité pour le débiteur d'obtenir un crédit après l'ouverture de la procédure d'insolvabilité.

L'Ordonnance n°2013-662 du 20/09/2013 définit le cadre juridique en matière de concurrence. Le Ministère du commerce, de l'industrie et de la promotion des petites et moyennes entreprises, par l'intermédiaire de la Commission des pratiques anticoncurrentielles, est chargé d'examiner les problèmes liés à la concurrence en vertu de la loi sur la concurrence. Aucune affaire de concurrence significative n'a été signalée au cours de l'année écoulée, selon le Rapport « *Déclarations sur le climat d'investissement 2022 : Côte d'Ivoire* ».

Dans l'indice 2022 Mo Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique, la performance de la Côte d'Ivoire est restée stable entre les classements 2021 et 2022, avec le même score (59,1/100) et le même rang (19^eme/54) par rapport à l'indicateur relatif à la réglementation des affaires et à la concurrence. Sa performance a été meilleure en matière de réglementation des affaires (score de 75,3/100 et rang de 6^eme/54 pays) qu'en matière de concurrence (score de 42,9/100 et rang de 25^eme/54 pays) dans les deux classements.

6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Les activités commerciales en Côte d'Ivoire sont encadrées par les actes uniformes de l'OHADA (en particulier l'Acte uniforme de l'OHADA portant sur le droit commercial général du 15 décembre 2010) qui régissent entre autres la gouvernance d'entreprise, en particulier la diffusion de l'information et la protection des droits des actionnaires. Certains textes comme le Code général des impôts et les annexes fiscales établies chaque année dans le cadre de la préparation des lois de finances annuelles comportent également des dispositions fiscales se rapportant aux activités commerciales. Selon le Département d'État américain, il n'y a aucune restriction sur le transfert ou le rapatriement du capital et des revenus gagnés, ni sur les investissements financés par des devises étrangères convertibles. Une fois qu'un investissement est établi et documenté, le gouvernement approuve régulièrement les versements de dividendes et/ou le rapatriement de capitaux.

En Côte d'Ivoire, il est facile d'accéder aux informations sur les procédures de délivrance des différentes licences, permis et autorisations d'exercice dans plusieurs secteurs d'activités comme les mines, l'électricité, l'eau, l'agriculture dans la mesure où ces informations sont précisées dans les codes sectoriels et publiées sur le site de CEPICICI (www.cepici.ci), sur la plateforme www.225invest.ci et sur les sites des secteurs concernés. Ces informations incluent les pièces à fournir, le lieu de dépôt des dossiers, la procédure de leur traitement et les coûts y associés. Toutefois, au regard du contraste observé entre les efforts de célérité dans la création d'entreprises et le temps mis pour la délivrance des autorisations, licences et permis d'affaires, le CEPICICI a mis en place un projet dénommé "Rationalisation et dématérialisation des licences et permis d'affaires". Ce Projet d'un coût global d'environ 474 millions de CFA est financé par la Banque mondiale sur une période de 2 ans.

Le paiement des impôts et des droits et taxes est régi par des règles transparentes et codifiées dans les codes des impôts et des douanes et qui sont publiées sur les sites web de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes. Depuis l'arrêt de la production du « Rapport doing business » de la Banque mondiale en 2020, il n'existe plus de référentiel pour mesurer le nombre de paiements des impôts et taxes, ainsi que des coûts et des délais associés. Au Toutefois, les progrès importants faits par le pays en matière de Digitalisation de la déclaration et du paiement des impôts et des droits et taxes ont dû contribuer à réduire les délais et le nombre dans ce domaine. En 2022, le nombre de contribuables ayant effectué leurs paiements via la plateforme e-impôts était de 304 613 pour un montant 2 731,37 milliards de FCFA, soit (74% du montant des impôts collectés).

Le marché des marchandises est régi par l'Ordonnance n°2013-662 du 20/09/2013 qui fixe les règles applicables à la liberté des prix. L'article 3 de cette Loi permet une intervention du Gouvernement dans la fixation des certains biens, produits ou services après consultation de la Concurrence et de la lutte contre la vie chère. Dans ce sens, dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le Gouvernement ivoirien a plafonné les prix de certains produits de grande consommation dont le riz dans un arrêté interministériel en date du 11 septembre 2023. Cet arrêté interministériel modifie ainsi l'annexe de l'arrêté interministériel du 16 novembre 2022 portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation comme le riz, le sucre, la tomate concentrée, le lait, les pâtes alimentaires, l'huile de palme raffinée et la viande de bœuf.

6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Code de travail a été réformé pour prendre en compte certaines du moment, en particulier l'expérience de travail dans le contexte de la pandémie de Covid-19. La Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail est le cadre de référence en matière de législation de travail en Côte d'Ivoire. Cette Loi a introduit plusieurs mesures relatives à la flexibilité du marché du travail, en particulier la libéralisation du recrutement des travailleurs, la facilitation du licenciement pour motif économique et les ruptures négociées du contrat de travail, les souplesses dans le domaine de l'emploi en particulier les aménagements du temps de travail. Cette Loi a fait l'objet de modifications à travers l'ordonnance N°2021-902 du 22 décembre 2021. Les innovations majeures de cette modification du code du travail portent sur : (i) l'introduction du télétravail comme nouveau mode d'exécution du travail ; (ii) la réduction de l'âge légal de l'apprentissage des enfants qui est passé de 21 à 18 ans (âge requis pour la majorité) ; (iii) le renforcement du dispositif du licenciement collectif pour motif économique ; et (iv) la consolidation de l'égalité entre homme et femme dans le monde du travail. En 2022, le Gouvernement a adopté un décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le code du travail. Le Gouvernement a également revalorisé le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui est passé de 60 000FCFA à 75 000 FCFA à partir du 1er janvier 2023 (Décret n°2022-978 du 20/12/2022).

Les règles d'acquisition de la propriété foncière des terrains urbains ont été fixées par la Loi n°2020/624 du 22/12/20 portant Code de l'Urbanisme et du Domaine foncier urbain et ne comportent pas a priori d'exclusion. L'Arrêté de Concession Définitive (ACD) est le seul et unique acte qui confère la propriété sur le domaine foncier urbain. Toutefois, au vu du nombre important de terrains bénéficiaient d'ACD non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur, le bénéficiaient Gouvernement a adopté le Décret n°2021-783 du 08/12/2021 déterminant la procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrains non détenues en pleine propriété et les conditions de leur acquisition.

En Milieu rural, La Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier Rural telle que modifiée par la loi n° 2004-412 du 14 août 2004 semble consacrer l'exclusion des non-ivoiriens de la propriété foncière et favoriser les droits des autochtones. L'article 4 de cette Loi dispose que « la propriété d'une terre du Domaine Foncier Rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au Registre Foncier ouvert à cet effet par l'Administration et en ce qui concerne les terres du domaine coutumier par le Certificat Foncier ». La Loi reconnaît néanmoins les droits de acquis avant le 23 décembre 1998 par des étrangers ou des personnes morales. Le Décret N » 2023-238 DU 05 AVRIL 2023 détermine les procédures d'immatriculation des terres du domaine foncier rural.

Les procédures d'enregistrement de la propriété ont été facilitées avec la mise en place du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) ainsi que du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC), responsable de la délivrance du Permis de Construire.

(C) Policies for Social Inclusion/Equity

Score du cluster: 4.027

07. Gender Equality

Score du critère: 3.833

7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

En Côte d'Ivoire, des inégalités de genre persistent encore du fait des normes sociales (place traditionnelle de la femme dans la société africaine). Cela s'explique également par le fait que les lois prises en faveur de la promotion du genre ne soient pas suffisamment contraignantes dans leur application. Malgré ce constat mitigé, concernant la promotion du genre, l'on constate des avancées notables au niveau du cadre légal au regard des dernières dispositions législatives prises par le pays. Ces avancées méritent d'être retenues et citées comme progrès réalisés.

La nouvelle Constitution fait référence au protocole de Maputo et fait siennes ses dispositions qui consacrent les droits de la femme en matière d'accès aux services sociaux de bases, aux crédits et aux sources d'énergie domestiques. De plus, cette constitution renforce les engagements à faire la promotion du genre et l'interdiction des violences basées sur le genre (VBG).

Dans le domaine de l'éducation, selon la banque de données des indicateurs de développement mondial de la Banque mondiale, le taux brut de scolarisation au primaire des femmes était de 97,15% (2022) en légère hausse sur les 10 dernières années. Le taux brut de scolarisation au primaire des hommes était lui de 101,58% (2022). Le taux brut de scolarisation au secondaire des femmes (brut) était 56,02% (2021) en hausse constante sur les dix dernières années contre 65,02% (2021) pour les hommes. Enfin, le taux brut de scolarisation au supérieur des femmes n'était que de 8,71 (2020) en légère hausse sur les 10 dernières années contre 11,12 (2020) pour les hommes. Ces données montrent que le taux net de scolarisation (TNS) est de 92,6% en 2022. L'accès à l'éducation reste toujours problématique nonobstant des progrès de la scolarisation dans le primaire où il n'y a presque plus de disparité entre les filles et les garçons (49 % de filles et 51 % de garçons) (DSPS, 2020-2021)[1]. L'indice de parité entre les sexes (IPS) dont les valeurs sont comprises dans l'intervalle de 0 (forte disparité) à 1 (parité parfaite), indique pour le taux d'achèvement du second cycle du secondaire, une valeur de 1 pour le premier cycle traduisant une parité parfaite entre les filles et les garçons. Pour le 2e cycle du secondaire, l'IPS est de 0,9 soit 34,2% chez les filles et 39,8% chez les garçons (2021-2022). L'IPS étant légèrement inférieur à 1, les disparités sont en défaveur des filles. Pour cet indice, le fossé observé entre les sexes réside déjà au second cycle du secondaire où moins de filles y accèdent. Au niveau du primaire, il y a presque la parité dans le taux d'achèvement des études chez les filles et les garçons, avec une valeur forte de l'IPS (0,96). Cependant, au 2e cycle du secondaire, le taux d'achèvement demeure faible (36,5%) et il existe des disparités d'instruction entre les filles et les garçons, (39 % des filles contre 61 % des garçons)[2]. Il n'y a pas de disparité dans le taux de scolarité (Annuaire statistique de poche du ministère de l'Éducation Nationale). Le défi se situe dans le maintien des filles dans le cursus scolaire et la réduction voire l'élimination des VBG (grossesses précoces). La pyramide qui s'installe au fur et à mesure que l'on progresse dans les études est due au poids de la tradition car les filles abandonnent pour plusieurs raisons dont le mariage (elles sont destinées à se marier). La tradition considère que les garçons sont plus conscients de leurs études. Ces aspects traditionnels et parfois religieux sont encouragés par les familles. Concernant la proportion d'enseignants, l'IPS est de 0,17, soit 14,4% d'enseignantes pour 85,6% d'hommes aux 1er et 2nd cycle secondaire et de 0,18 pour les Enseignant.e.s de l'enseignement technique (soit 16% d'enseignantes et 84% d'enseignants).

Dans l'enseignement supérieur, les disparités de Genre restent très accentuées. Les Établissements d'Enseignement Supérieur sont dominés par les garçons, soit 56,1 % contre 43,9 % de filles. En général, presque les $\frac{3}{4}$ des étudiants sont de sexe masculin, soit environ 29,3 % de filles contre 71 % de garçons dans les filières STIM[3], comparativement aux autres filières où les inégalités de genre sont moins prononcées.

Le Gouvernement a adopté plusieurs politiques, stratégies ou programmes pour réduire les inégalités dans le domaine de l'enseignement, au titre desquels :

- La gratuité de l'éducation imposant l'école obligatoire au primaire pour tous les enfants (filles et garçons) de 6 à 16 ans (loi N° 2015-635 du 17 Septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement) ;
- Le Plan Sectoriel Éducation (PSE) 2016-2025 ;

- Le développement de l'Entrepreneuriat dans le Système éducatif ;
- La réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2016-2025.
- L'adoption en 2007/2008 de l'approche « École amie des enfants, amie des filles » comme stratégie de promotion de l'équité, de l'égalité des droits et de la participation des enfants et de la communauté au processus d'éducation ;
- La mise en place depuis 2012 d'un mécanisme de protection en milieu scolaire.
- L'adoption en 2014 d'un code de conduite des personnels des structures publiques et privées du MENETFP ;
- La campagne « Zéro grossesse à l'école » menée par le MENETFP depuis 2014 et les mesures spécifiques adoptées pour lutter contre le phénomène de grossesse en cours de scolarité ;
- La Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur (PNES) 2019-2025 ;
- Le plan de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PDESRS 2016-2025 qui vise entre autres, l'amélioration de la gouvernance systémique et l'amélioration de la gouvernance des universités et grandes écoles publiques
- La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2014–2016 (en cours de révision) ;
- Le plan National de Développement Sanitaire (PNDS) ;
- La Réforme du secteur de la sécurité qui permet l'entrée des femmes à l'École de Gendarmerie et des filles à École Militaire Préparatoire Technique (EMPT) ;

En matière de santé, y compris la santé maternelle, des avancées notables ont été réalisées. Pour les données disponibles, l'espérance de vie à la naissance est de 56,8 ans : 55,8 ans pour les hommes et de 57,8 ans chez les femmes. Le taux de mortalité maternelle est passé de 614 décès en 2019 à 315 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2021 selon l'Enquête Démographique et de Santé [4],[5] . L'indice synthétique de fécondité est de 4,3 enfants par femme dont 3,7 enfants en milieu urbain et 6,3 en milieu rural. Elle a baissé de 4,6% à 3,2 % chez les femmes et de 2,7% à 1,5 chez les hommes. Toutefois, le taux de prévalence au VIH SIDA demeure un défi.

Malgré ces progrès, les disparités de genre restent très accentuées. L'accès aux soins prénataux et maternels et aux méthodes contraceptives reste un défi majeur pour la santé publique, avec un taux d'accès aux contraceptifs modernes (EDSCI 2021) qui est passé de 27% avant 2019 à 41% en 2021. Le Taux de prévalence de la contraception moderne était de 25,5% (2022), en augmentation constante sur une période de 10 ans. Le pourcentage de femmes estimées à avoir un besoin non satisfait de méthodes

modernes de contraception était de 22,9% en 2022 (<https://www.track20.org/Civ>).

[1] Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques, Ministère de l'Éducation Nationale

[2] MENETP, Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (*DSPS*)

[3] Statistiques de l'Enseignement Supérieur de Côte d'Ivoire

[4] Enquête Démographique et de Santé? Côte d'Ivoire (EDS-CI), 2020-2021, , Définitions et valeurs des principaux indicateurs et leur évolution).

[5] Institut National de Statistique (INS), 2022

7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La faible proportion d'entreprises à participation féminine dans la propriété (24,4%) et la proportion relativement faible de femmes ayant un emploi rémunéré (37,3%) expliquent la non-satisfaction observée sur le plan économique. Il est observé, à cet effet, un écart significatif (0,253) en faveur des hommes selon l'indice de l'égalité du genre en Afrique de la Banque.

L'environnement des affaires du pays a connu une évolution positive au regard des décrets de 2020 portant sur les Fonds de Garantie des Crédits aux PME et par rapport, à la plateforme d'identification des PME. A cela, il faut ajouter le décret de 2022 portant sur le GUDE, la charte et la stratégie "PHOENIX". Malgré cette évolution, toutes les dispositions légales et réglementaires (lois, décrets, ordonnances, arrêtés et circulaires) prises pour améliorer l'environnement des affaires ne sont pas sensibles au genre. Des disparités de genre subsistent encore dans l'accès aux marchés publics qui est aveugle au genre. En outre, une insuffisance de données désagrégées par sexe a été constatée dans l'attribution des marchés publics.

Les disparités de genre dans le domaine de l'entrepreneuriat restent un défi. Toutefois, quelques améliorations ont été observées. L'entrepreneuriat féminin a évolué de 5% sous l'effet de la promotion du genre, du relèvement du niveau d'éducation et de formation des promotrices. La proportion d'entreprises dirigées par les femmes connaît une progression lorsqu'il s'agit des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les femmes sont toujours plus nombreuses dans les TPE car les entreprises gérées par les femmes sont plus dans l'informel, de petite taille et généralement moins bien structurées comparativement à celles des hommes. Au niveau du secteur industriel, beaucoup reste à faire. En effet, l'entrepreneuriat féminin ivoirien tend à se développer dans les secteurs du Commerce et de l'agriculture où les femmes continuent de demeurer actives dans les mêmes domaines. Toutes ces initiatives ont eu un impact positif sur l'environnement économique en Côte d'Ivoire. De plus en plus de femmes s'engagent dans l'entrepreneuriat ou procèdent à la formalisation de leurs entreprises pour venir élargir le tissu économique national. Il faut aussi noter l'amélioration des capacités entrepreneuriales et celle du niveau de revenus des femmes qui ont de plus en plus accès à des offres de services plus adaptées.

De façon générale, les PME ont tendance à se doter de structures de gouvernance de façon graduelle, suivant la croissance de leur organisation. A maturité, 1 PME sur 2 déclare disposer d'un organe de gestion. Selon l'étude Agence CI PME (2020) sur la distribution sexo-spécifique des emplois dans les PME ivoiriennes, en moyenne, les TPE emploient permanemment 6 travailleurs dont 3 femmes, les Petites Entreprises, 13 dont 5 femmes et les Moyennes Entreprises, 20 travailleurs dont 6 femmes. Ainsi, les PME ivoiriennes emploient 4 femmes pour 6 hommes et 1 femme pour 2 hommes parmi les cadres dirigeants. Les statistiques dans le secteur du commerce en 2018 montrent que l'entrepreneuriat féminin ivoirien est beaucoup développé dans le secteur du commerce du vivrier (97,5% de femmes) et du commerce transfrontalier (75,6%) au sein de la CEDEAO. Au niveau du commerce intérieur, elles sont très représentatives malheureusement dans le commerce informel qui est généralement une activité de survie.

La participation des femmes dans l'entrepreneuriat est encore faible et inéquitable. Les branches d'activités qui enregistrent plus de femmes sont : Commerce de détails sur les marchés traditionnels ; Agro-transformation comme attiéké, jus de fruit, beurre de karité ; Services à la personne comme la coiffure, la couture ; Événementiel et Vente de produits vivriers.

Au niveau des déterminants des inégalités de genre qui influent sur l'autonomisation des femmes et des filles dans le pays, figurent le pouvoir de décision des femmes et l'accès restreint aux ressources productives et financières. Certaines données indiquent la persistance d'attitudes et de stéréotypes patriarcaux.

De manière générale, l'accès aux financements est limité pour les femmes. En milieu urbain, seulement 15 % en 2016 et 39 % en 2022[1] des adultes disposent d'un compte auprès d'un établissement financier. L'accès aux services financiers est particulièrement faible pour les femmes et dans les régions rurales[2]. Le fait que l'accès des femmes au crédit soit plus limité est en partie imputable au fait que pour les institutions financières, octroyer des prêts aux femmes est perçu comme plus risqué, entraînant des taux d'intérêt prohibitifs.

En Côte d'Ivoire, les projets AFAWA approuvés sont à hauteur de \$42 millions de dollars. Sous le programme AFAWA Guarantee for Growth implementé par AGF, plusieurs institutions financières en Côte d'Ivoire (Ecobank Cote D'Ivoire, Bridge Bank Cote D'Ivoire, Fin'ELLE (micro finance) Cote D'Ivoire) ont bénéficié du mécanisme de garantie qui vise à de-risquer leur portefeuille d'entreprises féminines allant à 75% (garantie silencieuse) :

S'agissant de l'autonomisation des femmes et de la jeune fille, l'Etat continue de poursuivre la mise en œuvre des activités du projet « Autonomisation de la femme rurale » avec : (i) l'alphabétisation de 4 000 femmes et ; (ii) l'équipement en matériels techniques des organisations féminines du Denguélé. Relativement à l'appui aux projets d'entrepreneuriat et au renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles en matière de développement, il est à noter en 2022, la mise en œuvre du projet « Usines des femmes de Côte d'Ivoire » (USIFEM) qui a enregistré l'opérationnalisation de l'usine de transformation de la mangue en purée et jus à Sinématiali. Également, 2 400 femmes ont été formées à la gestion des coopératives et au management en 2022.

Selon la banque de données des indicateurs de développement mondial de la Banque mondiale, la proportion des femmes (âgées de plus de 15 ans, OIT) dans la population active était de 57,52% en 2022 et est restée stable sur les dix dernières années contre 73,20% pour les hommes. Le taux de chômage des femmes en pourcentage de la population active féminine (OIT) était de 3,29% en 2022.

[1] Joseph Koné, Kaphalo Ségorbah Silwé et Péthanhangui Arnaud Yéo, 2022. Égalité des genres en Côte d'Ivoire : Des efforts restent encore à faire.

[2] Rapport annuel 2016 du FMI : Trouver des solutions ensemble.

7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire a ratifié en 1995 la Convention sur l'élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Sa Constitution de 2016 assure la protection des femmes contre toutes les formes de violences (articles 4 et 37), renforce leurs droits politiques et la promotion de la parité dans l'accès aux responsabilités dans les administrations publiques et privées. La Loi n°2019-570 relative au mariage a renforcé également l'égalité entre l'homme et la femme, notamment dans la gestion des biens. Elle assure la pleine protection de la famille par l'interdiction du mariage avant l'âge de 18 ans révolus, pour les deux sexes. La Loi N°2019-573 du 26 juin 2019 relative aux successions a permis de corriger certaines injustices faites aux femmes en matière d'héritage.

Malgré cet arsenal juridique, les violences à l'encontre des femmes persistent en Côte d'Ivoire. Ainsi, selon le Rapport annuel 2022 de l'UNFPA/Côte d'Ivoire, près d'une femme sur 4 en union a subi des violences physiques de la part de son partenaire, une femme sur trois celles parmi âgées de 20 à 49 ans a été mariée avant l'âge de 18 ans et environ deux femmes sur cinq ont subi une mutilation génitale féminine.

Par ailleurs, selon le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, 7.919 cas de VBG ont été rapportés et prise en charge en Côte d'Ivoire en 2022, dont 1.198 cas de viols (15,13%) et 182 cas de mariages précoces (2,30%) : Voir : <https://famille.gouv.ci/mffe/?p=6560>. Au regard de ces constats, le Gouvernement adopté en 2022 un décret portant organisation et fonctionnement du programme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG). Le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025 note que les efforts du Gouvernement en 2022 ont permis : (i) l'appui holistique à 5 114 victimes de VBG déclarées ; (ii) l'installation de huit (08) nouvelles plateformes VBG ; (iii) la réalisation des activités de renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG et ; (iv) l'engagement de leaders communautaires, chefs religieux et autres corps de métiers dans la lutte contre les VBG suite aux sessions de sensibilisation. En matière de promotion et d'intégration du concept Genre et de développement des approches de lutte contre les VBG, le Rapport relève que deux (02) projets sont en cours d'exécution à savoir : (i) le projet « Appui Promotion du Genre, Femme et Famille » (1 000 supports de promotion développés, 3 000 personnes sensibilisées aux droits des femmes et renforcements des capacités de 100 femmes politiques) et ; (ii) le projet « Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ». Le Rapport a mis en avant les acquis suivants enregistrés : (i) sensibilisation de masse et de proximité sur les VBG et la protection de l'enfant en milieu rural et urbain ; (ii) installation de mécanismes de prévention et de gestion des alertes (Comité de surveillance des VBG , comité de Protection Enfant et Groupements d'Enfants) ; (iii) prise en charge des 6 040 cas de VBG dont 2 548 enfants de moins de 18 ans dont 1 914 filles dénombrées en 2021 (16 MGF , 94 cas de mariage forcé, 720 cas de viols et 213 cas d'agressions sexuelles).

Enfin, des disparités significatives subsistent entre les hommes et les femmes dans la participation à la vie politique, mais des efforts sont faits pour corriger ces disparités. Selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025, au titre de la représentativité des femmes dans les assemblées élues et dans les instances de décision (ODD 17.1.2), la Côte d'Ivoire a enregistré les résultats suivants : (i) Sénat (19,19%) ; (ii) Conseil Économique, Social Environnemental et Culturel (24 ,17%) ; (iii) Gouvernement (21,87%) ; (iv) Directrices de Cabinets ministériels (16,13%) et ; (v) Conseil Constitutionnel (42,86%). Il faut noter que lors des élections législatives de mars 2021, seulement 34 femmes sur 255 députés, soit un taux de 13,33%. Pour corriger ce déséquilibre persistant, loi N°2019-870 du 14 octobre 2019 relative à la représentativité des femmes aux Assemblées élues, qui fixe un quota de 30% aux partis politiques. D'autres textes ont renforcé ce dispositif juridique, en particulier l'ordonnance n° 2020-356 du 8 avril 2020 portant révision du Code électoral et le Décret n° 2020-941 du 25 novembre 2020, qui fixe les modalités d'application de la loi n° 2019-870. Des activités de sensibilisation communautaire sur la participation politique des femmes ont été menées en 2022 (123 597 personnes sensibilisées en 2022 selon le Rapport du PND). Compte tenu de toutes ces actions, la barre des 30% de femmes sur les listes de candidatures a été franchies tant pour les municipales (33,97%) que pour les régionales (32,07%) de septembre 2023. Il s'agit d'une avancée positive. Cependant, il est à noter que le nombre de femmes occupant des postes de tête de liste reste relativement faible. (5 % pour les élections régionales sont des femmes et 10 % pour les élections municipales), ce qui met en exergue la nécessité de faire davantage confiance aux femmes pour occuper des postes de leadership.

08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 4

8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

L'enquête de pauvreté la plus récente est la deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM II) réalisée dans les 8 pays de l'UEMOA en 2021 et dont les résultats pour la Côte d'Ivoire ont été rendus disponibles en octobre 2023. Selon les résultats de l'EHCVM II le taux de pauvreté qui était de 39,4% en 2018 a reculé à 37,5% en 2021, soit une baisse d'environ 1,9 points de pourcentage par rapport à l'année 2018. En 2021, est considéré comme pauvre en Côte d'Ivoire tout individu y résidant et dont le revenu n'excède pas 1 012 FCFA par jour, soit 30 793 FCFA par mois et 369 516 FCFA par an. La pauvreté reste importante en milieu rural. En effet, entre 2018 et 2021 le taux de pauvreté est passé de 24,7% à 22,2% en milieu urbain et seulement de 54,7% à 54,4% en milieu rural. La réduction de l'incidence de la pauvreté entre 2018 et 2021 s'est accompagnée également d'une réduction des inégalités. L'indice de Gini est passé de 0,351 en 2018 à 0,334 en 2021. Les régions du pays les plus affectées par la pauvreté sont le Bounkani (71,6%), le Folon (69,1%), la Bagoué (64,7%) et le Bafing (63,8%).

Une deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a été réalisée dans les 8 pays de l'UEMOA en 2022, mais les résultats sur les indicateurs socio-économiques de cette enquête ne sont toujours pas disponibles. De ce fait, les données de la première EHCVM de 2018 qui avait établi le taux de pauvreté à 39,4% en 2018 (contre 44,5% en 2015) sont encore d'actualité. Selon cette Enquête, était considéré comme pauvre en Côte d'Ivoire en 2018, tout individu dont le revenu annuel n'excédait pas 345 520 F CFA. Cette Enquête avait montré qu'il y avait plus de pauvres en milieu rural (54,7%) qu'en villes (24,7%). Elle avait également identifié les régions le plus pauvres du pays, à savoir celles du Bafing (67,8%), du Kabadougou (66,4%), du Tonkpi (66,1%), du Cavally (65,8%), du N'zi (62,8%) et du Tchologo (62,8%). L'inégalité avait baissé entre 2015 et 2018, aussi bien au niveau des ménages pauvres que des ménages non pauvres, avec un indice de Gini qui est passé de 0,552 à 0,352. Il convient de noter que selon les estimations du Gouvernement (Ministère de l'Economie et des Finances), le taux de pauvreté à l'échelle nationale aurait reculé passant de 39,4% en 2018 à 36,1% en 2022. Toutefois, ces estimations ne reposent pas sur des données d'enquête, d'autant que les chocs en cours (COVID-19 et invasion de l'Ukraine par la Russie) pourraient avoir fragilisé certains indicateurs socio-économiques.

Par ailleurs, le Ministère du Budget et le Ministère de l'Economie et des Fiances, a mis en place un dispositif de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté et de réduction des disparités sociales, dites « dépenses pro-pauvres ». Dans les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire produits par ces deux

ministères à l'attention du Conseil des Ministres, un point sur l'état d'exécution de ces dépenses est fait de façon systématique en annexe. Ainsi, ces dépenses s'élevaient à 3 305,4 milliards de FCFA en 2022 à 1 630,7 milliards de FCFA à fin juin 2023, au-dessus de l'objectif plancher de 1.623,4 milliards de FCFA. Il faut noter que dans le cadre du nouveau Programme Economique et Financier conclu avec le FMI en mai 2023, un ciblage des dépenses sociales a été également fait.

8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Gouvernement ivoirien accorde une grande attention à la protection des personnes vulnérables et veille à allouer les ressources budgétaires appropriées aux programmes mis en place à cet effet. Dans ce sens, le quatrième Pilier du PND 2021-2025 est consacré au « *Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale* ». Ce pilier vise à assurer un développement social inclusif et solidaire des populations, particulièrement celles vulnérables et marginalisées. Il concerne notamment les domaines de la santé, de l'inclusion sociale et de la résorption des inégalités. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté le 22 décembre 2021, le deuxième Programme Social du Gouvernement (PS GOUV 2) couvrant la période 2022-2024, en vue de renforcer l'impact de l'action sociale gouvernementale. Le PS GOUV 2 dont le coût total est de 3 182,4 milliards FCFA, repose sur les 5 axes suivants : (i) lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord ; (ii) amélioration des conditions d'études au primaire, au secondaire et au supérieur ; (iii) amélioration des conditions de vie des ménages ; (iv) insertion professionnelle des jeunes et service civique ; et (v) couverture sociale des populations fragiles. Les informations détaillées sur ce Programme ainsi que ses réalisations sont accessibles sur le site : <https://psgouv.ci/>. Il faut noter que le PS GOUV 2 est plus ambitieux que le PS GOUV 1 (2019-2020) tant dans les domaines couverts que dans le montant (727,5 milliards de francs CFA pour le PS GOUV 1).

Parmi les programmes les plus importants ciblant les groupes pauvres et vulnérables, figure le Programme Multisectoriel d'Appui au système national des filets sociaux (PAFS) adopté en 2022 et qui alloue des transferts monétaires aux populations vulnérables : les transferts monétaires trimestriels sont perçus par 175 000 ménages, pour un montant total de 15,58 milliards de FCFA. On peut aussi citer la couverture maladie universelle (CMU) couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire depuis le 1er juillet 2019. On dénombre ainsi 3 722 019 personnes enrôlées au 31 décembre 2022 (Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025).

Les dépenses publiques sont pour la plupart alignées sur les objectifs de réduction de la pauvreté. Les allocations des dépenses publiques prennent bien en compte les niveaux de pauvreté de la population, avec un système de suivi trimestriel des dépenses pro-pauvres et des dépenses sociales comme mentionné au point 17.a).

8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

La structure fiscale de la Côte d'Ivoire est dominée par les impôts indirects qui représentaient 3 044,8 milliards FCFA à fin 2022 (soit 66,5% des recettes totales) et 1 802,7 milliards FCFA à fin juin 2023 (soit 65,4% des recettes totales). Ces impôts qui s'appliquent surtout aux dépenses de consommation (TVA, droits et taxes à l'importation et à l'exportation, droits d'accises) sont typiquement régressifs dans la mesure où ils sont payés indistinctement par les pauvres et les riches. Le Code Général des Impôts (Article 355 du CGI) a toutefois prévu des dérogations (exonérations légales) sur la taxation de certains produits de base, surtout le plus consommés par les plus pauvres (cas notamment des aliments pour bétail et animaux de basse-cour, des intrants pour la fabrication des engrais). Toutefois, dans le cadre de l'élargissement de l'assiette de la TVA, il est prévu de réduire progressivement le champ de ces exonérations.

Toutefois, la réforme sur les impôts sur les traitements et salaires (ITS), adoptée par le Gouvernement en Conseil des Ministres du 13 septembre 2023, s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Selon l'extrait du Compte rendu du Conseil des ministres de ce jour, cette réforme a abouti « à la fusion de trois impôts cédulaires à savoir les Impôts sur les Salaires (IS), la contribution nationale pour le développement économique, culturel et social de la Nation (CN) et l'impôt général sur le revenu assis sur les salaires (IGR/Salaires), en un prélèvement unique. S'y ajoutent l'adoption d'une taxation progressive par tranche de salaires en lieu et place de la taxation mixte ; l'institution d'un mécanisme de réduction d'impôt pour charges de famille en remplacement du quotient familial, pour tenir compte de la situation matrimoniale du salarié et du nombre d'enfants en charge. Une autre innovation ressort de la création d'une tranche d'imposition à taux nul pour les salaires mensuels inférieurs à 75 000 francs CFA ». Il faut noter que la fraction exonérée des pensions de retraite et rentes viagères a été aussi relevée de 300 000 FCFA à 320 000 FCFA et l'impôt sur les pensions des personnes âgées de plus de 70 ans a été réduit, en vue d'alléger les charges des salariés à la retraite. Cette réforme a prévu 06 tranches de salaires avec un aménagement des seuils d'imposition et des taux marginaux variant entre 0% et 32%, de sorte à moins taxer les salaires les plus faibles. Elle permet ainsi de corriger le caractère régressif de la plupart des impôts collectés.

09. Building Human Resources

Score du critère: 4

9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le PND 2021-2025 et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021-2025 constituent les cadres stratégiques de référence dans le secteur de la santé, complété par plusieurs programmes ciblant plusieurs types de maladies. Les interventions prévues par le PND 2021-2025 dans le domaine sanitaire s'articulent autour des priorités suivantes : (i) renforcer la gouvernance du secteur de la santé en poursuivant la mise en œuvre des réformes ; (ii) améliorer l'offre, la qualité et l'utilisation des services de santé ; (iii) renforcer la lutte contre les maladies et d'éventuelles épidémies et enfin ; (iv) améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile. Le PNDS 2021-2025 est aligné sur les priorités du PND 2021-2025 et est adossé sur la Loi N°2019-677 du 23 juillet 2019 portant orientation de la politique de santé publique en Côte d'Ivoire.

En matière de nutrition, le PND 2021-2025, la politique nationale de la nutrition et le plan national multisectoriel de nutrition sont les documents de référence. L'objectif du Gouvernement sur la période 2021-2025 en matière de nutrition est de « parvenir à réduire le taux de sous-alimentation, notamment en milieu rural de 10,8% en 2018 à 9,5% en 2025. L'atteinte de cette cible permettrait de réduire de 40% le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance en le faisant passer de 21,6% en 2016 à 15% en 2025 ». La politique nationale de la nutrition a été adoptée en 2015. Après l'expiration du National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020, un nouveau Plan couvrant la période 2023-2027 est en cours d'élaboration, sous le leadership du Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance (SE-CONNAPE). Une stratégie de fortification du riz en vitamine-A a été adoptée par le Gouvernement en décembre 2022. Cette réforme vise à renforcer la lutte contre la malnutrition, vu que le riz représente la denrée la plus consommée au plan national.

Le financement du secteur de la santé reste insatisfaisant. En 2022, 6% du budget de l'Etat était alloué à ce secteur, loin des objectifs fixés dans la déclaration d'Abuja (15% du budget national). La contribution des ménages au financement des services de santé demeure élevée et serait de 40% selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025. En vue d'optimiser les ressources allouées à la santé, l'Etat a adopté la stratégie de Financement Basée sur la Performance (FBP) qui est effective à ce jour dans les 113 Districts et 33 régions sanitaires du pays.

Enfin, la Côte d'Ivoire dispose de politiques d'assurance-maladie ou de sécurité sociale fournissant une protection permettant d'éviter le fardeau financier des maladies. En effet le régime ivoirien de protection sociale protège les travailleurs salariés obligatoirement. Les travailleurs indépendants sous soumis au régime social des travailleurs indépendants (RSTI) institué en 2020. À fin décembre 2022, 179 807 travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural ont été enrôlés sous ce régime. La couverture maladie universelle (CMU) couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire depuis le 1er juillet 2019. Le Gouvernement a initié deux (02) réformes majeures en 2022 pour booster le déploiement complet du système de la couverture du risque maladie au profit des populations. Il s'agit l'adoption : (i) du décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à l'obligation d'enrôlement à la CMU et ; (ii) d'une nouvelle stratégie d'approvisionnement des médicaments qui a abouti à la prise de l'arrêté interministériel n°776/MEPS/MCIPPME/MSHPCMU du 28 juillet 2022. Celles-ci ont permis au niveau de l'enrôlement, de multiplier par six (06) le nombre de personnes enrôlées du troisième trimestre au dernier trimestre de l'année 2022 soit de 35 495 à 212 219. On dénombre ainsi 3 722 019 personnes enrôlées au 31 décembre 2022 (Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025).

Selon le même Rapport, les défis restant à relever pour une généralisation effective de la CMU sont notamment : (i) l'Intégration des populations du secteur informel à la CMU ; (ii) l'amélioration de la qualité des prestations de soins offertes par la CMU et ; (ii) le financement optimal pour soutenir l'opération à long terme.

9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le PND 2021-2025 et le Plan Sectoriel Education (PSE) 2016-2025 constituent les cadres stratégiques de référence dans le secteur de la santé. En rappel, les priorités du PND 2021-2025 en matière d'éducation nationale sont de : (i) renforcer la gouvernance scolaire ; (ii) améliorer l'éducation de la petite enfance ; (iii) rendre la scolarisation au primaire universelle, inclusive et de qualité ; (iv) assurer le maintien de la jeune fille dans le système éducatif ; (v) améliorer l'accès à l'enseignement secondaire général ; et (vi) appuyer le renforcement de l'enseignement civique. Quant au PSE 2016-2025, il vise notamment l'amélioration de l'accès équitable aux différents niveaux du système éducatif à travers (i) l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre éducative et de formation, (ii) l'amélioration de l'environnement scolaire, familiale et communautaire pour une demande plus accrue des services d'éducation, et (iii) l'amélioration de la qualité de la gestion, de la gouvernance et du pilotage du système. Pour aboutir à une réforme en profondeur du système éducatif ivoirien, le Gouvernement a réalisé en 2021 les États généraux de l'éducation nationale et de l'alphabetisation (EGENA). Ces EGENA ont abouti à des recommandations traduites en 42 réformes à réaliser au cours des 10 prochaines années pour un cout total estimé à 866 milliards FCFA. Ces

recommandations ont été adoptés par le Gouvernement en Conseil des Ministres du 03 mai 2023. La mise en œuvre de ces recommandations en cours. En 2022, sur certaines mesures mises en œuvre, on note : i) l'ouverture d'une classe du préscolaire dans toutes les écoles primaires publiques, en privilégiant dans un premier temps les zones rurales; (ii) l'assujettissement du recrutement temporaire des bénévoles à l'administration de tests supervisés par les administrations compétentes ; et (iii) le lancement des Contrats d'Objectifs et de Performance au niveau des Directions Régionales et des Directions Départementales (*Voir Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025*). Plusieurs autres réalisations ont été notées en 2022 concernant le recrutement des enseignants (10 282 enseignants ont été intégrés dans la fonction publique), l'équipement en tables-bancs des établissements (167 000 tables bancs ont été distribués aux établissements scolaires), l'approvisionnement des cantines scolaires (5 097 tonnes de vivres distribués en 2022), la redynamisation de la carte scolaire 84% des établissements ont été géoréférencés).

Dans le cadre de la loi de finances 2023, les crédits budgétaires alloués à l'Enseignement, à la Formation et à la Recherche sont de 1 674,5 milliards CFA, soit 21,1% du budget total hors dette. En 2022, le budget alloué à ces secteurs était de 1 514,7 milliards FCFA, soit 15,3% du budget total hors dette. Le budget a donc connu une progression de 10,5% en 2023 comparé à 2022. Toutefois, des défis importants subsistent en termes d'absorption des crédits budgétaires mis à la disposition du secteur. En 2022, les ministères de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont enregistré des taux d'exécution de leurs budgets d'investissement respectifs très faibles de 30,04% et de 41,8%. À côté du financement public de l'éducation, les ménages contribuent pour une part importante aux dépenses totales courantes d'éducation.

9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Les politiques de prévention et de traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme sont en place et fonctionnent bien. En effet, le Programme National de lutte contre la tuberculose, le SIDA et le paludisme (PNLT) constitue le cadre opérationnel de référence pour la lutte contre ces trois maladies. Des systèmes sont mis en place également pour le suivi de la couverture de ce Programme. Toutefois, les ressources publiques sont globalement insuffisantes pour réaliser les objectifs visés.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH SIDA, le plan 2021-2025 de lutte contre les IST, le VIH et le sida élaboré sous le leadership du Programme national de lutte contre le sida (PNLS) sert de boussole pour la réponse dans ce domaine et qui présente une bonne couverture au niveau national. Des progrès ont été enregistrés ces dernières années dans ce domaine, notamment en termes de réduction des nouvelles

infections et des décès dus au sida. Selon le Spectrum 2022, le taux de transmission Mère-Enfant (TME) du VIH sur la période d'allaitement est passé de 13,55% (2016) à 5,88% (2021) soit une réduction de 57%. Les statistiques 2022 de l'ONUSIDA indiquent que 410 000 enfants et adultes vivent avec le VIH-SIDA, dont 72% sous ARV. Le taux de séro-prévalence est de 1,8% en moyenne pour les adultes de 15-49 ans en 2022, soit 2,6% pour les femmes et 1,1% chez les hommes. En 2020, ce taux était de de 2,1% pour les adultes de 15-49 ans, soit 2,9% pour les femmes et 1,3% chez les hommes. Le montant des ressources allouées à ce volet par le Fonds mondial est de 99,39 millions USD sur la période 2021-2023. Ce montant a été entièrement utilisé, selon la base de données du Fonds mondial (<https://data.theglobalfund.org/>).

En matière de lutte contre la tuberculose, le Programme national de lutte contre la tuberculose est le cadre opérationnel de référence. Au cours de l'année 2022, le Gouvernement a procédé à une décentralisation des services de prise en charge et au déploiement des agents de santé communautaire (ASC) autour des centres de prise en charge. Ainsi, selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025, « 360 centres anti tuberculeux/centres de diagnostic et de traitement ont été ouverts et les ASC ont bénéficié de renforcement de capacités. Ces actions ont permis d'enregistrer un taux de succès thérapeutique de 86% et un taux de guérison de la tuberculose multirésistante de 75% en 2022 ». Selon les statistiques du Fonds Mondial, 21 000 personnes ont été traitées de la Tuberculose en 2022 contre 19 700, en 2020, soit une hausse de 6,6%. On compte 2 800 patients atteints à la fois de la tuberculose et du VIH SIDA, sous ARV en 2022, contre 3 700 patients en 2020, soit une baisse de 24,3%. Les cas de personnes résistantes au traitement de la tuberculose étaient de 450 en 2022, alors qu'elles étaient de 393 en 2020, soit un recul de 14,5%. Le taux de couverture du traitement antituberculeux était de 59% en 2022 contre 55% en 2010. Le Fonds mondial a alloué un financement à deux programmes de lutte contre le paludisme en Côte d'Ivoire pour un montant total combiné de 113 millions d'euros sur la période 2021-2023. Ces investissements soutiennent des interventions conçues pour relancer les progrès vers l'élimination du paludisme en tant que menace pour la santé publique et soutiennent le pays dans son ambition de réduire l'incidence et les taux de mortalité du paludisme d'au moins 75 % (d'ici 2025, par rapport à 2015).

10. Social Protection and Labor

Score du critère: 3.8

10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

En matière de protection sociale, la vision du Gouvernement à l'horizon 2025 dans le cadre du PND 2021-2025, est de faciliter l'accès des populations notamment les groupes les plus vulnérables aux instruments de protection sociale garantissant leur utilisation de services sociaux de base. L'objectif est de passer d'un taux de couverture des programmes de protection sociale de 27% en 2020 à 40% en 2025 pour atteindre 54% en 2030. Cela vise à répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'Agenda 2030 de « ne laisser personne de côté ». Les travaux de préparation d'une nouvelle stratégie de protection sociale lancés en novembre 2022 par le ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) , avancent, et le document a été validé techniquement en juillet 2023. La Stratégie devrait s'aligner d'avantage aux nouveaux défis auxquels doivent faire face les populations dont notamment la COVID-19, la crise au Sahel, la menace terroriste avec son corollaire de migration des populations, etc. ne sont pas encore finalisés. Pour renforcer l'action sociale du Gouvernement, notamment en faveur des plus vulnérables, le deuxième Programme Social du Gouvernement (PSGouv) couvrant la période 2022-2026 a été adopté.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en 2022 la deuxième phase du Programme Multisectoriel d'Appui au système national des filets sociaux (PAFS) qui s'articule autour de trois (03) principaux axes : (i) le renforcement des mécanismes de ciblage des interventions d'inclusion sociale et la mutualisation des outils ; ce point inclut l'opérationnalisation en matière de ciblage, du Registre Social Unique des ménages pauvres et vulnérables (RSU) ; (ii) la synergie et la pérennisation des programmes sociaux, y compris l'extension de leur couverture; (iii) le renforcement des mécanismes de réponses aux chocs qui touchent plusieurs individus ou ménages, avec la mise en place d'un dispositif de gestion des sinistres qui crée plus de cohérence et d'efficacité dans les initiatives sectorielles. Ce nouveau Programme a une couverture plus large puisqu'il touche 32 Régions du pays et 108 Départements. Ce Programme permettra d'une part de mettre en synergie d'actions et de coordonner les actions liées à l'inclusion sociale inscrites dans le PND 2021-2025 et couvertes par divers ministères sectoriels et d'autre part de renforcer un système multisectoriel d'inclusion sociale pour en augmenter l'impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes a été élaboré en 2022. Il constitue l'un des outils indispensables de la mise en œuvre des activités du Programme d'Appui au Système des Filets Sociaux.

Le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025 indique qu'au titre du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables, les transferts monétaires trimestriels ont été perçus par 2175 000 ménages, pour un montant total de 15,58 milliards de FCFA. Le Rapport souligne également que 37 425 séances de formation sur les modules création d'AGR-Gestion du Budget familial et la mise en place des Associations Villageoises/communautaires d'Epargne et de Crédit (AVEC/ACEC) ont été réalisées au profit des 175 000 ménages bénéficiaires. En outre, 1 668 AVEC ont été mises en place pour une mobilisation d'environ 1,174 milliards de FCFA. Par ailleurs, 27 511 ménages bénéficiaires sortis du système de paiement à fin 2021 ont reçu une subvention de 72 000 FCFA, soit un montant total de 2,039 milliards de FCFA en 2022. Plus récemment, le gouvernement a annoncé l'extension du programme de Filets sociaux, notamment le lancement du paiement des allocations trimestrielles de 36 000 F à 100 000 nouveaux ménages, et cela conformément au PND et au Programme Social du Gouvernement (PSGouv), qui prévoient la prise en compte de 300 000 nouveaux ménages sur la période 2023-2025, à raison de 100 000 ménages par an. Ceci porte à 327 000 ménages pauvres couverts par les filets sociaux repartis sur l'ensemble du territoire. Le Programme Multisectoriel d'Appui au système national des filets sociaux (PAFS) est soutenu par la Banque mondiale et la BAD. Les mécanismes de suivi-évaluation incluent des enquêtes de suivi des ménages bénéficiaires et l'évaluation de l'impact du programme une fois achevé.

Afin d'améliorer la protection des travailleurs, qui sont pour la majorité d'entre eux dans le secteur informel, le gouvernement a lancé la mise en œuvre du régime social des travailleurs indépendants (RSTI) qui est contributif et a pour objectif de couvrir une partie des 90% des travailleurs ne bénéficiant d'aucune couverture sociale. Ce programme n'en est qu'à ses débuts et des efforts sont en train d'être faits afin d'en accélérer la mise en œuvre.

Pour ce qui est du renforcement des mécanismes d'assistance humanitaire, le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025 souligne que 19 482 sinistres identifiés et 49,49 % des personnes sinistrées ont été assistées. Il relève également que le Fonds Spécial de Solidarité COVID-19 (FSS COVID-19) a permis d'appuyer et d'accompagner des personnes rendues vulnérables du fait de la COVID-19. En 2022, des transferts monétaires d'un montant global de 23 milliards de FCFA ont été effectués, dont 13, 564 milliards de FCFA au profit de 180 852 ménages vulnérables. Les travailleurs en chômage technique sur l'ensemble du territoire national ont également reçu des transferts monétaires.

Toutefois, les ressources consacrées à la protection sociale (emploi et protection sociale, protection de la famille, de la femme et des enfants) en général, restent faibles. En effet, en 2023, la dotation budgétaire à ce secteur était de 130,9 milliards FCFA, soit 1,7% du budget total hors dette. Ce budget est en progression de 20,2% par rapport au niveau de 2022 (108,9 milliards FCFA, soit 1,1% du budget total hors dette).

10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire déploie des efforts importants en vue de respecter les normes fondamentales du travail. Dans ce sens, la Côte d'Ivoire a ratifié le 07 février 2003, la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, ratifiée par le Décret n° 2002-55 du 21 janvier 2002. Le pays a également ratifié la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Le 1er novembre 2019, le gouvernement a déposé auprès du Directeur général du BIT l'instrument de ratification du Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé (1930) et du Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs (1981).

Le Gouvernement ivoirien s'est engagé, conformément à la cible 8.7 des ODD, à éradiquer le phénomène du travail des enfants sous toutes ses formes en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025, dans le cadre du PND 2021-2025. A cet effet, le gouvernement a mis en place le Système d'Observation et de Suivi du Travail

des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI, qui est un mécanisme opérationnel de veille, d'alerte précoce, d'intervention et de décision dans le cadre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire. Il permet ainsi d'avoir une vue globale et analytique du phénomène, de développer une stratégie de réponse, d'assurer une bonne coordination des actions initiées en la matière et de constituer une base de données et de connaissances nationales sur le travail des enfants. En 2022, le Gouvernement a engagé des actions de renforcement de la lutte contre le travail des enfants. Ainsi, le SOSTECI qui ne couvrait que 09 départements en 2020 a été étendu à 50 départements à travers la prise des arrêtés préfectoraux. Par ailleurs, la Journée Mondiale du Travail des Enfants qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'exploitation et les pires formes de travail des enfants s'est tenue le 12 juin 2022. Le 7 décembre 2022 un partenariat pour la protection de l'enfance (Child Protection Compact ou CPC) a été signé entre les Etats-Unis d'Amérique et la Côte d'Ivoire, et qui est entré dans sa phase opérationnelle en septembre 2023. Ce partenariat est un programme d'aide du Gouvernement Américain d'un montant de 10 millions USD, soit environ 5 milliards de FCFA, pour la lutte contre la traite des enfants. Il vise à renforcer les capacités des structures gouvernementales de la Côte d'Ivoire, ainsi que des organisations de la société civile et des organisations internationales publiques, pour lutter contre la traite des enfants. L'Université de Massachussets Lowell et l'organisation Save The Children ont été sélectionnées pour mener la phase opérationnelle de ce partenariat. En effet, l'Université de Massachussets Lowell mènera une étude sur le profil de la traite des êtres humains en Côte d'Ivoire et Save The Children assurera la mise en œuvre des activités du pacte pour la protection de l'Enfance dans le pays.

Il faut noter que sur le stratégique, le pays s'est doté de plusieurs instruments pour venir à bout de ce fléau, dont la Politique Nationale de Protection de l'Enfant et le Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. Au niveau institutionnel, trois Comités ont été mis en place à cet effet: le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS), le Comité Interministériel de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM) et le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), pour prendre en charge les victimes adultes de la traite des êtres humains.

10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La réglementation du marché du travail est relativement adéquate pour établir un équilibre entre la protection sociale et la création d'emplois. Le Code de travail a été réformé 2021-2022 en vue de prendre en compte certaines problématiques du moment, en particulier l'expérience de travail dans le contexte de la pandémie de Covid-19. En rappel, la Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail est le

cadre de référence en matière de législation de travail en Côte d'Ivoire. Cette Loi a introduit plusieurs mesures relatives à la flexibilité du marché du travail, en particulier la libéralisation du recrutement des travailleurs, la facilitation du licenciement pour motif économique et les ruptures négociées du contrat de travail, les souplesses dans le domaine de l'emploi en particulier les aménagements du temps de travail. Cette Loi a fait l'objet de modifications à travers l'ordonnance N°2021-902 du 22 décembre 2021. Les innovations majeures de cette modification du code du travail portent sur : (i) l'introduction du télétravail comme nouveau mode d'exécution du travail ; (ii) la réduction de l'âge légal de l'apprentissage des enfants qui est passé de 21 à 18 ans (âge requis pour la majorité) ; (iii) le renforcement du dispositif du licenciement collectif pour motif économique ; et (iv) la consolidation de l'égalité entre homme et femme dans le monde du travail. En 2022, le Gouvernement a adopté un décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le code du travail. Le Gouvernement a également revalorisé le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui est passé de 60 000FCFA à 75 000 FCFA à partir du 1er janvier 2023 (Décret n°2022-978 du 20/12/2022).

Le Gouvernement a également adopté la Politique Nationale du Travail 2020-2024 axée sur le renforcement du cadre juridique, la réforme du système statistique des services en charge du travail, l'amélioration des conditions générales de travail, la promotion de la santé et sécurité au travail, le renforcement du dialogue social et la lutte contre le travail des enfants.

Des programmes ciblant le marché du travail existent. En matière d'amélioration de la gouvernance du secteur travail, la Côte d'Ivoire bénéficie de l'accompagnement du BIT dans le cadre de la promotion du travail décent (consolidation du dialogue social, extension de la protection sociale, formalisation de l'économie informelle, sécurité et santé au travail, etc.). Il existe plusieurs centres publics et privés qui assurent le perfectionnement, l'employabilité, l'amélioration des compétences et la promotion professionnelle des travailleurs adultes et d'apprentis dans l'emploi. L'activité de ces centres de formation est régie par le Décret 2018-874 du 22/11/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement des Etablissements de formation professionnelle. D'autres initiatives sont initiées dans le cadre de la Politique Nationale de l'Emploi pour développer l'employabilité des jeunes, mais la couverture des programmes mis en œuvre dans ce sens reste faible, au regard de la population cible et de l'étendue du territoire. Le programme le plus important est le Projet d'Emploi des Jeunes et le Développement des Compétences (PEJEDEC) qui propose une formation, des activités de volontariat, des compétences de vie et de l'argent pour la formation et dont la phase 3 a été lancée en 2022, toujours avec l'appui de la Banque mondiale. Cette phase vise 120 000 jeunes bénéficiaires directs et plus de 300 000 bénéficiaires indirects. Selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025, le projet de Promotion de l'Emploi Décent et le Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables ont permis à plus de 2 900 personnes vulnérables, sur toute l'étendue du territoire national, de s'insérer sur le marché du travail.

10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Les programmes de développement communautaire répondent à des besoins prioritaires notamment dans les domaines d'accès à l'eau potable, de construction de routes rurales, d'écoles et de structures de santé, de la nutrition des mères et des enfants ou de soutien aux microentreprises. C'est pourquoi, le gouvernement ivoirien a mis en place, avec l'appui de quelques partenaires au développement, certains programmes et politiques pour encourager une telle participation. Le Programme national de développement communautaire (PNDC) mis en place depuis 2012 avec l'appui de certains partenaires (dont la Banque Islamique de Développement) s'inscrit dans ce cadre. Ce programme vise à concevoir des projets d'intérêts communautaires, à rechercher les financements, à coordonner leur mise en œuvre et à fournir l'expertise à l'occasion de l'élaboration ou de la mise en œuvre des politiques publiques de développement communautaire. Dans le cadre du PND 2021-2025, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre au moins une action communautaire dans toutes les localités concernées par le PNDC. Les projets en cours de mise en œuvre par le PNDC couvrent la réhabilitation de pistes rurales, le financement d'activités génératrices de revenus, la construction de salles de classes, de centres santé, la réalisation d'ouvrages hydrauliques au profit des communautés (groupements de femmes, de jeunes, de personnes handicapées).

Par ailleurs, pour encourager les programmes de développement communautaire, le Gouvernement ivoirien a institué les prix d'excellence pour le développement communautaire. Pour les prix d'excellence 2022, 22 Organisations non gouvernementales ont postulé. Les Prix d'Excellence 2022 du meilleur Promoteur de Développement Communautaire ont été remis le 27 avril 2023 à l'ONG Renaissance Santé Bouaké (RSB) et à l'ONG Malebi de Dimbokro par la Ministre du Plan et du Développement. Les lauréats ont reçu respectivement 1.5 millions de Fcfa et 1 million de Fcfa.

L'approche communautaire est très développée dans le secteur de la santé en Côte d'Ivoire en vue de renforcer les services offerts au niveau communautaire et est encadrée par plusieurs instruments : politique nationale de santé communautaire adoptée en 2021 et du plan stratégique de santé communautaire 2022-2025, Référentiel National de mise en œuvre des interventions communautaires, Plan opérationnel et Plan de suivi-évaluation.

En matière de nutrition, le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) a prévu une composante communautaire ciblant notamment la mise en place des Foyers de renforcement des activités de nutrition communautaire (FRANC) qui interviennent dans les activités de nutrition et de développement de la Petite Enfance (DPE) dans les villages couverts.

Dans le domaine de l'éducation, les Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) jouent un rôle essentiel dans la scolarisation au préscolaire. Les organisations communautaires de base jouent également un rôle essentiel dans les activités de résistance aux conflits et dans d'autres secteurs tels que l'environnement, la communication (radios communautaires).

Il existe une très grande hétérogénéité de situations s'agissant des incitations auxquelles ont droit les acteurs communautaires. Si certains bénéficient d'une prise en charge partielle pour leur participation à la mise en œuvre des interventions du fait de leur statut, d'autres agissent de manière purement bénévole. La création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour financer des dispositifs d'incitation et de prise en charge pourrait, dans certains contextes, constituer une mesure d'atténuation utile.

10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.0
Score révisé	3.0
Score de deuxième brouillon	3.0
Score final	3.0

Notes du pays:

Le secteur des pensions en Côte d'Ivoire comprend deux régimes de retraite : (i) la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) couvrant les travailleurs du secteur formel privé ; (ii) la Caisse générale des fonctionnaires et agents de l'Etat (CGRAE) couvrant les travailleurs du secteur public. Quatre types de prestations sont offertes par la CNPS (allocations familiales, maternité, accidents du travail et pensions de vieillesse, de survie et d'invalidité), contre deux types de prestations pour la CGRAE (régime de vieillesse, survie et invalidité). La CNPS gère également un fonds de santé fournissant des prestations de santé à ses membres et à leurs familles. Ces deux régimes n'offrent qu'une couverture limitée, puisqu'ils ne couvrent que 10% des travailleurs. Il faut également noter l'augmentation depuis aout 2022 des pensions de retraite des retraités du privé de 5%, et une hausse de l'allocation familiale de 5 000 FCFA par mois et par enfant pour les retraités du public.

C'est dans ce sens que le Régime social des Travailleurs indépendants (RSTI) a été institué par l'Ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 et officiellement lancé en mars 2020. Il permet aux travailleurs du secteur informel (agriculteurs, artisans, commerçants, transporteurs, sportifs, artistes, libéraux, consultants, exploitants miniers ou dirigeants non-salariés d'entreprise), mais aussi aux guides religieux et Ivoiriens travaillant à l'étranger d'accéder à une protection sociale complète comme ceux du secteur formel. Le RSTI protège le travailleur indépendant en cas de maladie, d'accident, de maternité et de vieillesse en lui servant des prestations sociales. Il offre deux principales prestations sociales au travailleur indépendant qui sont les indemnités journalières (revenu de remplacement) et la pension de retraite. Ce régime est également géré par la CNPS. Le travailleur indépendant doit avoir cotisé au moins pendant dix ans pour bénéficier de la pension à vie. A fin 2022, pus de 160 000 personnes qui ont été enrôlées au RSTI, selon le Gouvernement, contre 65 000 en début d'année.

S'agissant des performances des fonds de pension, les dépenses de pension moyennes par retraité dans la CNPS se sont élevées à 1,3 fois le PIB par habitant, tandis que les dépenses de retraite moyennes par retraité dans le régime de la CGRAE ont dépassé deux fois le PIB par habitant dans le pays (Banque mondiale: Modernisation des Politiques de Protection Sociale et de Travail Pour la Croissance Inclusive, Novembre 2019).

11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 4.5

11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire est très engagée sur les questions environnementales. Dans ce sens, la Côte d'Ivoire a ratifié près de 44 conventions internationales relatives à l'environnement et a ratifié l'accord de Paris sur le Climat le 25 octobre 2016. Dans sa nouvelle Contribution déterminée au niveau national (CDN) de mars 2022, la Côte d'Ivoire a rehaussé son ambition climatique en s'engageant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30,41% à l'horizon 2030, correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes eq CO2 des émissions de GES de tous les secteurs (contre 28,25% dans la version de 2015), tout en renforçant sa résilience dans les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques (agriculture, élevage, aquaculture, forêts et utilisation des terres, ressources en eau, santé et zones côtières). Le PND 2021-2025 du pays matérialise également son engagement sur une trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques. Son cinquième pilier vise, en effet, à promouvoir un développement soucieux de la préservation de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Le pays a organisé en mai 2022 la quinzième Conférence des parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres qui s'est tenue à Abidjan sur le thème « Terre, Vie, Héritage : de la pénurie à la prospérité ». La COP15 a permis de lancer l'initiative d'Abidjan.

La Constitution ivoirienne de 2016 stipule dans son préambule que le peuple de Côte d'Ivoire s'engage à sauvegarder sa souveraineté sur les ressources nationales et à assurer leur gestion équitable pour le bien-être de tous, pour contribuer à la préservation du climat et d'un environnement sain pour les générations futures. Le dispositif législatif national dans le domaine de l'environnement est en voie de rénovation en vue de couvrir tous les secteurs pertinents. Il comprend : (i) la Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement en Côte d'Ivoire qui est en cours de modification : dans ce sens, le Gouvernement ivoirien a adopté Conseil des Ministres du 27 septembre 2022 un avant-projet modifiant ce code en vue d'y intégrer les nouveaux enjeux écologiques tels que la lutte contre les changements climatiques, la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion des déchets d'équipement électrique et électronique, le développement de la fiscalité environnementale, la réglementation des polluants organiques persistants, la limitation des émissions des gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion côtière, l'implication des collectivités territoriales, du secteur privé et des associations de protection de l'environnement. Les projets de décrets d'application du code révisé sont en cours de finalisation et ont fait l'objet d'examen lors d'un atelier organisé en septembre 2023 à Grand Bassam ; (ii) et la Loi N°2019-675 du 23 juillet 2019 portant nouveau Code Forestier qui intègre la déforestation, l'érosion marine, l'agriculture et les aspects des changements climatiques et dont les Décrets d'application au nombre de 09 ont été adoptés par le Conseil des Ministres du 06 octobre 2021.

Dans la loi de finances 2023, les crédits budgétaires alloués à la rubrique « Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature » sont évalués à 297,3 milliards FCFA, soit 3,7% du budget total hors dette. Ces crédits serviront à protection de la faune et de la flore et à la protection de l'environnement et assainissement. En rappel, le budget alloué à la rubrique « Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature » était de 203,4 milliards FCFA, soit 2,1% du Budget total hors dette. Comparé à 2022, le budget alloué aux questions environnementales est en hausse de 46,2% en 2023, marquant la priorité d'accroître ses ressources internes pour la mise en œuvre de sa CDN. Néanmoins, la capacité d'absorption de ces ressources doit être améliorée. Selon le Rapport de performance 2022 du PND 2021-2025, le taux d'exécution du budget du ministère de l'Environnement et du Développement Durable était de 66,98% en 2022 contre 98,57% pour le ministère des Eaux et Forêts. Se Les autres textes importants concernent la loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 L'électricité et la loi n°2014-390 du 20 juin 2014 relative au développement durable.

Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable a établi un Référentiel de formation portant sur la période 2023-2025 en cours de mise en œuvre. Ce Plan couvre différentes thématiques. Dans le cadre du développement d'une conscience citoyenne en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable, le Gouvernement en a organisé du 03 au 17, la 22ème édition de la Quinzaine de l'environnement et du développement durable sous le thème général : « Notre Terre, notre Futur ». En outre, 30 761 adultes et 7 826 élèves ont bénéficié de 532 séances de sensibilisation ou d'éducation environnementale au titre des activités de promotion de l'écotourisme en 2022 (Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025).

Les contraintes qui empêchent l'application effective des différents textes de loi adoptées pour l'amélioration de l'environnement sont d'ordre humaines et financières

(D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 4.25

12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 4.125

12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0

Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Sur le plan théorique, le droit de propriété est protégé par la Constitution ivoirienne de 2016 en son article 15 stipulant que « le droit de propriété est garanti par tous. Il est aussi garanti par plusieurs Lois (dont le code civil) et textes réglementaires. En matière la propriété foncière, il faut distinguer le régime de propriété foncière rurale qui est régie par la Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, et le régime de propriété urbaine, régi par l'Ordonnance N° 2013-481 du 2 Juillet 2013 qui fixe les règles en matière d'acquisition de la propriété des terrains urbains, ainsi que la Loi n°2020/624 du 22/12/20 portant Code de l'Urbanisme et du domaine foncier urbain. Aux termes de l'article 4 de la Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998, le Certificat Foncier matérialise le droit d'une terre du Domaine Foncier Rural et se transmet par achat, succession, donation entre vifs ou testamentaire ou par l'effet d'une obligation, selon l'article 5. En milieu urbain, le titre de propriété est matérialisé par la possession d'une attestation de concession définitive (ACD) délivrée par le ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme. Le Conseil des Ministres du 24/05/23 a adopté un projet de loi modifiant la loi n° 2020-624 du 14 août 2020 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain et autorisant l'introduction de l'attestation de droit d'usage coutumier dans la gestion du foncier urbain en Côte d'Ivoire. Signée par le Chef de village, le président du comité villageois de gestion foncière et le lotisseur, elle est délivrée à chacun des détenteurs de droits coutumiers bénéficiaires de lots de compensation, après approbation de chaque lotissement impliquant des communautés villageoises. Elle est établie sur un imprimé sécurisé et infalsifiable produit et fournit par l'Administration foncière avec un identifiant numérique unique correspondant au lot attribué, dans le Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU). A partir de l'identifiant numérique imprimé sur ce document, il sera possible de procéder à sa vérification en ligne afin de confirmer l'authenticité des informations qu'il contient. Aussi, l'institution de l'Attestation de Droit d'Usage met fin aux transactions foncières jusqu'à présent faites sur la base des attestations coutumières. Désormais, ces transactions se feront sur des terrains bénéficiant de titres fonciers, avec des ACD délivrés uniquement que sur des terrains viabilisés ou semi-viabilisés possédant un numéro de titre foncier, de façon à simplifier les démarches administratives et à sécuriser durablement la chaîne foncière.

Dans la pratique, le régime foncier reste une question complexe et sensible. Selon le Rapport intitulé « 2022 Investment Climate Statements : Côte d'Ivoire », le régime foncier en pleine propriété dans les zones rurales reste difficile à négocier, ce qui peut freiner les investissements étrangers. De ce fait, la plupart des entreprises préfèrent acquérir des baux à long terme pour contourner cette difficulté. Le même Rapport note que l'enregistrement foncier est onéreux et de nombreux propriétaires n'ont pas les moyens de se permettre ce processus complexe. Par ailleurs, en milieu urbain, au vu du nombre de terrains bénéficiaient d'ACD non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur, le Gouvernement a dû adopter le Décret n°2021-783 du 08/12/2021 déterminant la procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrains non détenues en pleine propriété et les conditions de leur acquisition.

En matière de propriété intellectuelle, l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle coordonne les activités liées à la propriété industrielle, et le Bureau ivoirien du droit d'auteur s'occupe de la protection des brevets, des marques, des dessins industriels et des noms commerciaux. Le Comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLC – Comité national de la lutte contre la contrefaçon) coordonne les efforts nationaux contre les produits contrefaits et pirates. Les violations des droits de propriété intellectuelle sont en principe punies de trois mois à deux ans d'emprisonnement et des amendes de 100 000 à 5 000 000 CFA. Le gouvernement a pris des mesures pour lutter contre la contrefaçon et renforcer la protection de la

propriété intellectuelle, comme en témoignent la création de nouveaux bureaux au sein du BURIDA et les efforts de coordination de la CNLC.

Dans l'indice 2022 Mo Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique, la Côte d'Ivoire a obtenu un score de 63,3 sur 100 par rapport à l'indicateur relatif aux droits de propriété, en léger recul par rapport au classement précédent (63,8), même si elle conserve la même place (19ème).

12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire fait des efforts importants pour rendre accessibles au grand public lettré, la plupart des lois et règlements adoptés. Ceux-ci sont publiés sur les sites web des différents ministères et institutions. Il faut noter que l'accès du public à l'information constitue un droit garanti par la Constitution ivoirienne. En effet, la Loi N°2013-867 du 23 décembre 2013 définit les règles d'accès à l'information d'intérêt public. La Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) constitue une Autorité Administrative Indépendante, en charge de veiller au respect à l'application des dispositions de cette Loi. La CAIDP dispose d'un pouvoir d'injonction et de sanction. La CAIDP dispose d'un pouvoir d'injonction et de sanction. Ses décisions sont publiées sur son site web : <http://www.caidp.ci/>.

Des réformes importantes ont été effectuées en 2022 en vue de moderniser la Justice, de la rendre accessible, crédible et performante. Celles-ci ont concerné notamment l'adoption des textes de loi suivants : i) loi n° 2022-194 du 11 mars 2022 portant Statut de la Magistrature ; (ii) Loi organique n°2022-220 du 25 mars 2022 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Médiateur de la République; (iii) Loi organique n°2022-222 du 25 mars 2022 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil Constitutionnel ; (iv) loi 2022-193 du 11 mars 2022 portant création du Pôle Pénal, Économique et Financier ; (v) Loi n°2022-793 du 13 octobre relative au divorce et à la séparation de corps ; et (vi) loi n°2022-885 du 23 novembre 2022 relative à l'absence et à la disparition. Outre le volet législatif, le Gouvernement a entrepris un large programme de Construction et de réhabilitation d'infrastructures judiciaires en vue de faciliter l'accès des populations aux services judiciaires. Ces différentes actions ont toutefois eu des impacts mitigés sur la qualité du service. Selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025, la célérité dans les procédures de justice s'est améliorée, avec le taux de traitement des dossiers qui est passé de 84% en 2021 à 86,2% en 2022, pour une cible de 84%. Le taux de couverture des départements en juridictions est passé de 38,9% en 2021 à 41,60% fr 2022. Néanmoins, l'accès des personnes physiques et morales à un système judiciaire de qualité s'est

légèrement détérioré, avec le ratio magistrat/habitant qui est passé de 37 687 en 2021 à 42 105 en 2022, pour une cible de 38 805, pour deux raisons essentielles : le non-recrutement de 50 magistrats par an comme prévu et l'augmentation de la population suite au recensement effectué en 2021.

Les procédures devant la justice restent très coûteuses et son indépendance reste encore à renforcer, malgré les réformes récentes. En matière d'impartialité du système judiciaire, la Côte d'Ivoire a perdu trois (3) places dans le classement 2022 Mo Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique (passant de la 30ème place au classement précédent à 33ème en 2022), même si le score reste inchangé à 43,2/100. La plus grande plainte des investisseurs est la lenteur du processus de règlement des différends. C'est dans qu'il faut saluer le rôle joué par la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI) qui offre aux investisseurs nationaux et internationaux d'autres modes de règlement efficaces de leurs litiges d'affaires et d'investissements. Cette structure a traité 71 dossiers, à savoir 49 cas d'arbitrage et 22 en médiation, entre 2021 et 2022.

Les statistiques judiciaires et carcérales, ainsi que les décisions de justice ne sont publiées pas publiées de façon régulière sur le site web du ministère de la Justice (www.justice.cie). Les dernières statistiques publiées et accessibles au grand public concernent la période 2018-2019.

12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les informations relatives aux procédures ou démarches (en particulier les pièces à fournir, le lieu de dépôt des dossiers et les coûts) pour l'obtention des licences, permis et autorisations d'exercice dans des secteurs d'activités comme les mines, l'électricité, l'eau, l'agriculture sont accessibles sur le site de CEPICI (www.cepici.ci), sur les sites des ministères sectoriels concernés, ainsi que sur la www.225invest.ci. Cette plateforme donne surtout la possibilité aux entrepreneurs désireux d'investir en Côte d'Ivoire d'obtenir en ligne toutes les informations et services indispensables dont ils ont besoin. Par ailleurs, les informations sur les licences et les concernant le commerce extérieur sont accessibles au guichet unique du commerce extérieur (GUCE) à l'adresse suivante : www.guce.gouv.ci.

Des critiques sont souvent faites par les opérateurs économiques quant aux longs délais mis par les Administrations publiques compétentes pour délivrer les autorisations, licences et permis d'affaires, quoique les procédures très claires en la matière. En effet selon des données empiriques compilées par le CEPICI, il ressort que les délais entre la création d'une entreprise et l'obtention de licences et l'ensemble

des autorisations liées à l'exercice d'une activité réglementée seraient estimés entre 6 mois et 2 ans (voir article sur : https://www.225invest.ci/fr/actualite/details_actualite.xhtml?id=336). C'est pour remédier à ce problème que le CEPICI met en œuvre, dans l'Agenda des réformes d'amélioration de l'environnement des affaires, un Projet dénommé « Projet de "Rationalisation et dématérialisation des licences et permis d'affaires" ». Ce projet d'un coût global de 474 millions de CFA est financé par la Banque mondiale la Banque mondiale pour une durée de 2 ans. Il est prévu dans un premier temps la création d'une plateforme E-Licence qui permettra la délivrance des licences et permis d'affaire en ligne, ce réduira les délais et les coûts y associés. Il permettra également une rationalisation progressive et sectorielle des licences et permis d'affaire. Voir plus d'information sur le lien : <https://news.abidjan.net/articles/711083/investissement-presentation-a-abidjan-dun-projet-pour-reduire-les-delais-de-delivrance-des-licences-daffaires>

12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire a fait des progrès notables dans le maintien de la sécurité et de la stabilité politique. Dans le PND 2021-2025, les grands axes de la stratégie du Gouvernement en matière de Sécurisation des populations et des biens reposent sur : (i) les opérations de Sécurisation à travers des opérations classiques de lutte contre les coupeurs de route, de grand banditisme et de déguerpissement des sites d'orpaillage ; (ii) les opérations de sécurisation des frontières ; et (iii) les opérations de lutte contre le terrorisme. Le Rapport 2022 de mise en œuvre du PND fait état de plusieurs réalisations : ouverture de nouveaux commissariats de police, recrutement de nouveaux personnels de sécurité, acquisition de nouveaux moyens logistiques. Ces différentes actions ont contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire nationale. En effet, la dernière réunion du Conseil National de Sécurité qui s'est tenue le 02 août 2023 sous la présidence du Chef de l'État a noté avec satisfaction que la situation sécuritaire générale était stable, du fait des différentes opérations de sécurisation menées par les Forces de Défense et de Sécurité sur toute l'étendue du territoire national. Trois réunions du Conseil national de sécurité ont eu lieu en 2023 (en janvier, avril et août). Dans

En matière de sécurité et sûreté, la Côte d'Ivoire a vu son score légèrement s'améliorer dans l'Indice 2022 Mo Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique passant de 78,1 à 78,8 entre les classements de 2021 et 2022. Cette amélioration touche à la fois les rubriques « absence de conflits armés », « absence de violence à l'endroit de la population civile », tandis qu'un statut quo a été observé par rapport à celle relative à l'absence de criminalité.

Il faut noter les élections législatives de mars 2021, ainsi que les élections communales, régionales et sénatoriales de septembre 2023 ont été organisées dans un climat de paix et de sécurité, loin des violences qui avaient émaillé l'élection présidentielle d'octobre 2020.

13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 4.375

13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

L'orientation budgétaire de la loi de finances 2023 (précisée dans l'exposé des motifs) porte entre autres sur « le renforcement des dépenses de la lutte contre la pauvreté ». La loi de finances 2023 a été élaborée suivant les priorités du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et du Programme Social du Gouvernement (PS GOUV) 2022-2024, ainsi que d'autres stratégies et politiques sectorielles, qui mettent l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté. En rappel, l'un des objectifs du PND 2021-2025 est de réduire le taux de pauvreté de 39,4% en 2018 à 30% en 2025. Par ailleurs, le PS GOUV 2022-2024, doté d'un budget de 3 182,4 milliards de FCFA vise à consolider les acquis de la première phase (2019-2020) et à « accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités ». Ainsi, selon la « Communication en Conseil des Ministres relative à l'exécution du budget à fin décembre 2022 » accessible sur le site <https://budget.gouv.ci/>, les dépenses de lutte contre la pauvreté et de réduction des disparités sociales (dépenses pro-pauvres) exécutées étaient évaluées à 3 305,4 milliards FCFA à fin 2022, soit 46,5% des dépenses totales hors dette (charges financières et amortissement). A fin juin 2023, ces dépenses étaient de 1 630,7 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 3 317,6 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 49,2%.

L'approche prospective de préparation du budget de l'Etat est bien ancrée en Côte d'Ivoire et se renforce. En effet, le budget de l'Etat est élaboré et exécuté en mode programme depuis 2020. L'année 2023 a été marquée par l'extension du budget-programmes aux Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et aux Etablissements Publics Nationaux (EPN), ce qui constitue une évolution majeure. Par ailleurs, le pays élabore chaque année, le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), en application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances. Ainsi, le budget 2023 a été précédé de l'adoption du DPBEP 2023-2025 et le DPBEP 2024-2026 a été déjà préparé dans le cadre de l'élaboration en cours de la loi de finances 2024.

Enfin, le budget de l'Etat est élaboré chaque année, à la suite de consultations menées systématiquement avec les ministères et Institutions, ainsi qu'avec le pouvoir législatif. Le processus est bien encadré par le Décret n° 2013-461 du 19 juin 2013 déterminant le Processus Annuel d'Elaboration du Budget de l'Etat, ainsi que par une instruction du ministère chargé du budget qui fixe chaque année le calendrier de préparation du budget de l'Etat. Ainsi, suivant les dispositions de l'Instruction n°002/MBPE/DGBF/DBE du 03 mars 2022 fixant le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat au titre de 2023, les conférences budgétaires avec les ministères et institutions ont eu lieu du 05 au 30 août 2022, tandis que les Conférences ministérielles se sont tenues le 05 au 15 septembre 2022. Les conférences budgétaires pour la préparation du budget 2024 ont eu lieu du 17 juillet au 04 août 2023. Depuis 2019, le Gouvernement publie chaque année le budget participatif (accessible sur le site <https://budget.gouv.ci/>) et qui indique comment les citoyens peuvent participer au processus budgétaire. Pour autant, l'enquête sur le budget ouvert de 2021 a accordé une note très faible au pays dans la rubrique « participation du public » (4/100), particulièrement en ce qui concerne l'élaboration du budget, l'approbation et l'audit.

13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire dispose d'un système de classification budgétaire complet qui va au-delà des normes des Directives de l'UEMOA en la matière. Le cadre juridique régissant la nouvelle nomenclature budgétaire est constitué : (i) du Décret n°2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'État ; (ii) l'arrêté n°584/MPMBPE/ CAB du 05 août 2016 portant codification de la nomenclature budgétaire de l'État ; et (iii) l'Instruction n°001/SEPMBPE/DGBF/DRBMGP du 20 décembre 2018 portant modalités de codification des imputations budgétaires. Tandis que la La Directive N°08/ /2009/CM/UEMOA recommande 4 types de classification budgétaire (administrative, par programme, fonctionnelle et économique), la Côte d'Ivoire applique en plus deux autres classifications budgétaires (celles par mode de financement et par mission).

L'exécution du budget de l'Etat se fait à travers une plateforme automatisée, appelé le « Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ». En mars 2023, le ministère du Budget a procédé à l'extension du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires (SIGOBE) aux Représentations nationales à l'extérieur (RNE) et aux Établissements publics nationaux (EPN). Le suivi de l'exécution du budget se fait tout au long de l'année à travers la production de divers rapports publiés sur le site web de la Direction Générale du Budget et des Finances : <https://www.dgbf.ci/>. Il s'agit de: (i) bulletins mensuels d'information ; ii) rapports trimestriels sur l'exécution du budget présentés en conseil des ministres ; (iii) rapports de revue à mi-parcours (fin juin) présentés en conseil des ministres. Les dernières publications disponibles en ligne portent sur le bulletin mensuel d'avril 2023, la situation

d'exécution à mi-parcours du budget à fin juin 2023.

Le budget est en général exécuté comme prévu, et les montants des dépenses réelles ne diffèrent que légèrement des montants initialement prévus. Ainsi, les dépenses exécutées du budget 2021 s'élevaient à 9 127 milliards FCFA contre des prévisions initiales de 9 093,6 milliards de FCFA, soit un taux de 100,4% (selon la Loi de règlement 2021). Pour le budget 2022, les prévisions initiales des dépenses (hors comptes spéciaux) étaient de 10 072,2 milliards FCFA contre une réalisation de 10 337,9 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 102,6% (cf. Communication en Conseil des Ministres sur l'exécution du budget à fin décembre 2022).

Les dépenses des unités supplémentaires budgétaires (EPN et des deux caisses de sécurité sociale) ne sont pas rapportées et comptabilisées dans les états financiers de l'administration budgétaire. Selon le DPBEP 2024-2026, ces dépenses s'élevaient en 2022 à 1 064,7 milliards FCFA, soit 10,2% des dépenses totales (hors comptes spéciaux), soit 552,8 milliards FCFA au titre des EPN et 511,9 milliards FCFA concernant les organismes de sécurité sociale. Toutefois, le fait que la gestion budgétaire des EPN soit désormais intégrée dans le SIGOBE pour compter de l'exercice 2023, permettra progressivement de réduire le montant des opérations extrabudgétaires.

13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les délais en matière de production et d'adoption des comptes publics ont été bien observés. En vertu de l'article 5 de la Loi n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances, la loi de règlement « constate les résultats financiers de chaque année civile et rend compte de l'exécution du budget, ainsi que de son utilisation ». L'article 65 de cette Loi précise que « le projet de loi de règlement et ses annexes doivent être transmis à la juridiction financière (en l'occurrence la Cour des Comptes) et au Parlement, respectivement au plus tard à la fin du premier semestre et à la fin du mois de septembre de l'année suivant celle de l'exécution du budget ». Le Gouvernement a respecté les délais de production du projet de loi de règlement pour l'exercice 2021. En effet, suivant le rapport définitif sur l'exécution de loi de finance en vue du règlement du budget de l'année 2021 produit par la Cour des comptes et accessible sur son site web (<http://www.courdescomptes.ci>), ce document a été transmis par le Ministère en charge du Budget par Lettre n°1276/MBPE/DGBF/DPSB du 29 juin 2022. Etaient joints en annexes le Rapport de présentation du projet de règlement 2021, le Rapport Général sur la Performance (RGP) des programmes, les Rapports Annuels de Performance (RAP) des ministères et les rapports d'activités. Ces documents sont accessibles sur le site web du Ministère en charge du Budget : <https://budget.gouv.ci/>.

Par ailleurs, le Ministère en charge du Budget a transmis à la Cour des Comptes le 30 juin 2022, les pièces constitutives du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) 2021 et ses documents annexes. Le Rapport définitif sur l'exécution de loi de finance en vue du règlement du budget de l'année 2021 a été adopté par la Cour des Comptes le 27 septembre 2022. La Cour des Comptes a adopté à la même date, la Déclaration générale de conformité. Les deux documents (Rapport définitif 2021 et déclaration générale de conformité 2021) ont été transmis au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) dans les délais prévus par la Loi organique, avant fin septembre 2022. L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté la loi de règlement du budget de l'année 2021 le 20 décembre 2022 (Loi 2022-972), dans les délais. Il convient aussi de noter que le Projet de Loi de règlement du budget pour l'année 2022 a été adopté par le Conseil des Ministres du 28 septembre 2023 pour transmission à la Juridiction des Comptes dans les délais légaux (fin septembre).

Toutefois, des efforts doivent être faits par le Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes. Dans le Rapport définitif sur l'exécution de loi de finance en vue du règlement du budget de l'année 2021, la Cour des Comptes a fait le point de la mise en œuvre des recommandations qu'elle avait formulées au Gouvernement lors de l'examen du Rapport de l'exercice 2021. Il ressort que sur les 4 principales recommandations de 2020 : (i) 02 n'ont pas été mises en œuvre (l'une est relative aux modifications budgétaires et l'autre à la sous budgétisation des remboursements du capital de la dette titrisée-passifs audités) ; et (02) les 02 ont été partiellement mises en œuvre : elles se rapportent à la présentation du budget de l'Etat et aux remboursements des prêts rétrocédés. Ces recommandations ont donc été renouvelées dans le Rapport 2021.

13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

La Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, détermine de façon claire, la répartition des ressources et des charges de l'Etat entre les différents niveaux de la structure gouvernementale (administration centrale et compte spéciaux du Trésor). Cette répartition est explicitée dans les lois de finances de chaque année. Dans la mesure où la Côte d'Ivoire expérimente le budget programme depuis 2020, l'allocation du budget pour chaque niveau d'Administration se fait notamment en fonction de son contrat de performance. Ainsi, le budget 2023 en cours d'exécution est équilibré en ressources et en charges à 11 694 363 921 834 FCFA. Les ressources se comprennent les ressources : (i) du budget général pour 10 726 850 868 384 FCFA, elles-mêmes se décomposant en recettes budgétaires (fiscales, non fiscales, dons programmes et dons) projets) pour 5 711 854 714 766 FCFA ; et (ii) des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor pour 996 713 053 450 FCFA. Un tableau récapitulatif des ressources du budget fournit les détails de la répartition. Au niveau des charges, On distingue : (i) les dépenses du budget général (10 726 868 384 FCFA) comprenant les dépenses budgétaires (charges

financières de la dette publique, dépenses de personnel, acquisition de biens et services et transferts courants) pour 8 150 361 202 047 FCFA et les charges de trésorerie pour 2 576 489 666 337 F FCFA ; (ii) les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor pour 996 713 053 450 FCFA. Concernant le budget général, les dotations budgétaires détaillées pour les 32 ministères et institutions, les 137 programmes couverts et les 27 Comptes Spéciaux du Trésor sont fournis par la suite. La loi de finances 2023 donne également des précisions sur les dotations budgétaires en faveur des collectivités territoriales (régions, districts autonomes, communes) qui s'élèvent à 108 690 561 296 milliards de FCFA et des Etablissements Publics Nationaux pour un montant de 322 778 772 199 milliards de FCFA.

Le budget de l'Etat est exécuté en recettes et en dépenses en ligne avec les prévisions budgétaires, avec de faibles décalages. Selon la Loi de règlement 2021, le taux de réalisation des recettes était de 100,7% contre 100,4% les dépenses. Pour l'année 2022, suivant la Communication en Conseil des Ministres sur l'exécution du budget à fin décembre 2022, ce taux était de 103,2 % pour les recettes et de 102,6% pour les dépenses. Il est à noter que ces taux sont déterminés en comparant les réalisations effectives et les prévisions initiales, ce qui renforce la crédibilité du budget de l'Etat.

14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 4.25

14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Un montant significatif des recettes est généré par des impôts entraînant de faibles distorsions. En effet, les impôts indirects recouverts représentaient 3 044,8 milliards FCFA à fin 2022 (soit 66,5% des recettes totales) et 1 802,7 milliards FCFA à fin juin 2023 (soit 65,4% des recettes totales). Ils sont constitués des impôts sur les biens et services (TVA et autres taxes), ainsi que des impôts sur le commerce international (droits et taxes à l'importation et à l'exportation). Quant aux impôts directs, ils s'élevaient à 1 531,9 milliards FCFA (33,5% des recettes totales) en 2022 et à 955,7 milliards (34,6%) à fin juin 2023. L'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) a rapporté au Trésor Public un montant de 699 milliards FCFA en 2022 (15,3% des recettes totales) contre 485,8 milliards FCFA à fin juin 2023, soit 17,6% des recettes totales. Quant à l'impôt sur les revenus et salaires, il rapporté en 2022 près de 631,9 milliards FCFA (13,8% des recettes totales) et 358,5 milliards FCFA à fin juin 2023 (soit 13% des recettes totales).

La performance fiscale globale de la Côte d'Ivoire reste faible en comparaison avec les pays de niveaux de revenu par habitant similaires. Le taux de pression fiscale du pays était de 12,9% en fin 2022, contre une moyenne de 12,3% sur la période 2018-2021. Cette performance est loin de l'objectif de l'UEMOA pour cet indicateur qui est de 20% minimum. Il est estimé à 13,9% en 2023. Selon le FMI, par rapport aux pays émergents et en développement, le ratio de pression fiscale de la Côte d'Ivoire se situe en dessous du deuxième quartile de la distribution (Rapport au titre de la Facilité Elargie de Crédit couplée avec le Mécanisme Elargi de Crédit 2023-2026 de mai 2023).

La faiblesse structurelle de la pression fiscale en Côte d'Ivoire tient surtout à l'importance des exonérations fiscales. Selon le Rapport des dépenses fiscales à fin 2022, celles-ci s'élevaient à 349,6 milliards FCFA à fin 2022 (soit 7,7% des recettes budgétaires et 0,8% du PIB), contre 381,5 milliards FCFA à fin 2021, soit une baisse de 8,4%. Les exonérations fiscales sont importantes notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction et des transports. Les postes de dépenses fiscales les plus élevées concernent surtout la TVA et les droits de douane. Le deuxième facteur tient aux faibles niveaux de fiscalité directe (impôt sur revenus) et indirecte (TVA, droits d'accise), en comparaison avec les pays de même niveau de développement. Conscient de ces faiblesses, les Autorités ont engagé plusieurs réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales et la rationalisation du dispositif fiscal.

En matière de l'élargissement de l'assiette fiscale et de renforcement de la mobilisation des recettes fiscales, les réformes récentes ou en cours concernent : i) La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de rationalisation des exonérations fiscales adoptées en 2019, par la rationalisation des privilèges fiscaux jugés inopportuns et avec comme objectif à terme de limiter les exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et à ceux liés aux dons ; (ii) le relèvement du taux des droits d'accises sur les produits du tabac de 40% à 41% pour se rapprocher des taux applicables dans l'espace UEMOA (Loi de finances 2023) ; (iii) l'institution d'une taxe sur les jeux de hasard (Loi de finances 2022) ; (iv) l'institution d'une taxe spéciale dite « taxe sur la communication audiovisuelle » sur les messages publicitaires des entreprises non-résidents, diffusés en Côte d'Ivoire (Loi de finances 2022) ; (v) l'extension de la taxe spéciale sur certains produits en matière plastique à tous les emballages en plastique mis sur le marché par les importateurs et les industries locales (Loi de finances 2022).

Enfin, en matière de rationalisation du dispositif fiscal, les réformes récentes initiées dans le cadre de la Loi de finances 2023 concernent : (i) l'aménagement des dispositions du Code Général des Impôts relatives à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers applicable aux organismes de gestion collective en valeurs mobilières : cet aménagement permet de prendre en compte toutes les formes de placement collectif en valeurs mobilières agréées par le Conseil régional de l'Épargne public et des Marchés financiers (CREPMF) ; (ii) l'aménagement des dispositions du Livre de Procédures fiscales relatives à la digitalisation du contrôle fiscal ; il est proposé de rendre obligatoire l'échange des documents par voie électronique entre l'Administration et les contribuables vérifiés et de donner la possibilité au contribuable de demander l'annulation des impositions issues d'un contrôle fiscal en cas de non-respect de cette procédure.

Verser renforcer les acquis des réformes en cours et combler les gaps qui persistent dans ce domaine concernant la politique fiscale, le Gouvernement est en train de finaliser avec le FMI dans le Programme économique et financier 2023-2026 en cours, la préparation d'une stratégie globale à moyen terme de mobilisation des ressources fiscales.

14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Des progrès significatifs ont été réalisés dans les réformes de l'administration fiscale (Direction Générale des Impôts- DGI) au cours de ces dernières années, notamment grâce à la digitalisation ; ce qui contribue à la réduction du coût de collecte de l'impôt. Les réformes récentes et en cours concernent : (i) l'amélioration des performances et des fonctionnalités du Système informatique (SIGICI) déployé depuis 2021 dans tous les services de la DGI. Ainsi, en 2022, il a été procédé à la mise en place du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA et du module dédié au contrôle fiscal a été faite en 2022. Il est prévu en 2023 la finalisation du module de gestion de la fiscalité mobilière et immobilière (SIGEFIM) ; (ii) l'amélioration des performances de l'applicatif « E-cadastre Côte d'Ivoire » mis en place en 2021, notamment la prise en compte des données du Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS) et du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) ; (iii) le renforcement du cadastrage dans les villes de Bouaké et San Pédro en 2021, puis de Yamoussoukro, Daloa et Korhogo en 2022, avec l'appui de la BAD et de la Banque mondiale ; et (iv) le renforcement de l'encadrement de proximité des services. En 2022, le nombre de contribuables ayant effectué leurs paiements via la plateforme e-impôts est de 304 613 pour un montant 2 731,37 milliards de FCFA, soit (74% du montant des impôts collectés).

Les informations récentes sur le niveau de perception de la corruption à la DGI ne sont pas disponibles. Toutefois, la DGI dispose d'une « politique-qualité », d'une charte d'éthique et de plans annuels de formation continue et de renforcement des capacités. Tous ces documents sont accessibles sur son site web : (<https://www.dgi.gouv.ci/>). Les informations pertinentes relatives à la législation des impôts, aux échéances de paiement des Impôts, aux e-services, etc. sont également accessibles sur ce site web. Organisation des Nations Unies e-sondage est en cours en ligne sur l'évaluation de la satisfaction des contribuables/clients sur le produits et services de la DGI. Les recours et dénonciations peuvent se faire en ligne sur le site du Ministère chargé du Budget (auquel est rattachée la DGI) : <https://budget.gouv.ci/>.

Au regard de ces différentes réformes, la DGI est devenue la première régie financière en termes de mobilisation des ressources fiscales. En effet, elle a mobilisé 2 704,7 milliards FCFA de recettes fiscales (soit 59,1% des recettes totales) et 1 633,6 milliards à fin juin 2023 (soit 59,2% des recettes totales).

15. Quality of Public Administration

Score du critère: 4.167

15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Cadre institutionnel du Plan National de Développement (PND) 2021 – 2025 a été adopté par le Gouvernement le 06 septembre 2022 et officiellement lancé en janvier 2023. Le dispositif de suivi-évaluation du PND 2021-2025, prévoit plusieurs mécanismes de coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale, à savoir un Conseil présidentiel présidé par le Chef de l'Etat, un Comité de pilotage présidé par le Premier ministre, un Comité technique présidé par la Ministre du Plan et du Développement, un Secrétariat technique, des Comités de District et les Groupes de Travail Sectoriels. Ce cadre institutionnel est toujours d'opérationnalisation te. Les rencontres prévues par le dispositif n'ont pas pu se tenir selon les périodicités convenues. Néanmoins, les rapports de mise en œuvre du PND 2021-2025 ont été produits au titre des années 2021 et 2022 avec l'implication des différentes parties prenantes. Il faut noter aussi que plusieurs autres mécanismes de coordination des politiques et stratégies sectorielles ou transversales, ou les comités de pilotages/interministériels des projets et programmes existent, ne la plupart sont pas fonctionnels. Ces instances impliquent le plus souvent plusieurs ministères et institutions, et souvent le secteur privé, la société civile et les collectivités locales.

15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

En Côte d'Ivoire, les structures administratives sont généralement bien conçues. A la suite de la formation du deuxième Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Patrick ACHI le 19 avril 2022, le Décret n°2022-

301 du 04/05/2022 définit de façon claire les attributions des Membres du Gouvernement. Ce Décret les attributions du Premier Ministre qui sont de : (i) animer et coordonner l'action gouvernementale ; — président le Conseil de Gouvernement, réunion préparatoire du Conseil des Ministres ; (iii) exerce son autorité sur les Membres du Gouvernement et procède à leur évaluation. Le Décret détaille ensuite les attributions de chaque Membre du Gouvernement. Par ailleurs, la liste exhaustive des structures rattachées à chaque Ministère est précisée par Arrêté. Ce dispositif permet d'assurer un fonctionnement harmonieux de l'ensemble des ministères et Institutions, en évitant des doublons et partant des conflits de compétences. Le fait que Gouvernement actuel ne comporte que 32 Ministres contre 41 dans le précédent, peut signifier une recherche d'une meilleure cohérence et efficacité, au-delà naturellement des aspects liés à la réduction des coûts de fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Dans la recherche d'une efficacité accrue et dans l'optique de la culture de résultats, le Gouvernement s'est doté d'une feuille de route 2023, adoptée en novembre 2023, en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets et réformes prioritaires du PND 2021-2025.

Il est à souligner également la mise en place de guichets uniques regroupant sur les mêmes sites plusieurs administrations, ce qui facilite l'accomplissement des formalités administratives. Le recours à la Digitalisation/dématérialisation des procédures administratives (projet e-démarche administratives, e-impôts, etc) s'inscrit également dans ce sens s'inscrit également dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public à l'égard des usagers de l'Administration.

15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le ministère de la Fonction Publique est chargé d'effectuer les recrutements pour pourvoir aux besoins en emplois publics. Les informations sur les recrutements dans la fonction publique sont publiées sur le site web du ministère : <https://www.fonctionpublique.gouv.ci/>. Ces informations concernent notamment les différents types de concours directs ouverts, les conditions à remplir par les postulants, les modalités y relatives ainsi que les résultats et sont accessibles à l'espace « candidats ». Les concours administratifs de l'année 2013 étaient au nombre de 563 et ont concerné 122.428 candidats inscrits, dont 102.722 composent sur table dans 405 concours et 19.706 sur étude de dossiers dans 158 concours. Beaucoup d'améliorations ont été apportées à l'organisation des concours administratifs en Côte d'Ivoire. Celles-ci ont été rappelés par la Ministre de la Fonction le 12 aout 2023, lors de la cérémonie de lancement officiel des compositions de la session 2023, comme suit : la suppression de la visite médicale à l'inscription et à son maintien pour tous les candidats une fois admis, la création d'une charte d'éthique pour les concours et de l'engagement des acteurs à cette charte, la suppression des cours de préparation en présentiel et à l'organisation des cours en ligne gratuits pour tous les candidats, du renforcement de la politique de

déconcentration des candidats. concours, l'instauration d'une nouvelle gouvernance des concours avec le Collège de supervision et de la proclamation des résultats de manière séquentielle. Ces différentes réformes visent à permettre à tous Ivoiriens, quel que soit leur rang social, de pouvoir accéder à un emploi dans la fonction publique. Les cas de fraude qui ont été décelés dans l'organisation des concours administratifs font l'objet de procédures judiciaires appropriés pour les personnes mises en cause. Ainsi, un Communiqué la Ministre de la Fonction publique en date du 21 juin 2023, informait que dans le cadre de la lutte Contre la fraude aux concours administratifs, Session 2022, un agent de son ministère et une candidate ont été impliqués dans des faits de corruption. Elle a ainsi saisi le Parquet en vue de l'ouverture d'une procédure judiciaire contre le fonctionnaire et la candidate.

En Côte d'Ivoire, le phénomène de la corruption constitue une réalité qui touche plusieurs secteurs d'activités. Toutefois, les Autorités ivoiriennes déploient des efforts réels pour l'endiguer, à travers le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC), la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) et plusieurs autres structures. Selon le dernier rapport de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2022 de l'Organisation Non Gouvernementale Transparency International paru le 31 janvier 2023, la Côte d'Ivoire a gagné six (06) places (en passant du 105e en 2021 au 99e rang en une année) et obtenu un (1) point dans le rang en passant de 36/100 à 37/100. Cette amélioration du classement du pays résulte de la combinaison de plusieurs actions : (i) intensification des campagnes de lutte contre la corruption doublée d'opération de vérification d'allégations dans les secteurs les plus touchés par le phénomène ; (ii) interpellation, suspension et radiation de plusieurs agents et fonctionnaires de l'Etat dans le secteur de la police, de l'administration territoriale, des transports, de la santé, de la justice et des impôts. Par ailleurs, la mise en place en avril 2022 de la Plateforme de dénonciations des Actes de Corruption et Infractions Assimilées (SPACIA) a permis d'enregistrer en 2022, un nombre de 519 dénonciations, dont 54% des signalements en ligne, 23% reçus par voie de courrier et 23% par voie de call center.

15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.

16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

Score du critère: 4.333

16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Les Institutions chargées du contrôle externe des finances publiques en Côte d'Ivoire sont : la Cour des comptes qui exerce un contrôle juridictionnel et le Parlement (constitué de deux chambres, à savoir le SENAT et Assemblée Nationale) qui exerce le contrôle parlementaire. Ces types de contrôle sont externes à l'Administration. Ce contrôle se fait soit à travers l'examen des documents liés au budget (loi de finance initiale ou rectificative et loi de règlement), soit à travers des questions écrites ou orales aux membres du Gouvernement. En outre, aux termes de l'Article 84 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de finances, la Cour des Comptes « juge les comptes des comptables publics, les gestions de fait et les fautes de gestion ». Elle « contrôle également les comptes et la gestion des collectivités publiques, des établissements publics, des entreprises publiques, des organismes de sécurité sociale et des organismes dans lesquels une collectivité publique a une participation majoritaire ».

Les mécanismes de responsabilisation externe en matière de gestion budgétaire sont donc réels en Côte d'Ivoire, ainsi qu'une définition claire des mécanismes de suivi et de soumission des rapports. L'article 65 de la Loi susmentionnée précise que « *le projet de loi de règlement et ses annexes doivent être transmis à la juridiction financière (en l'occurrence la Cour des Comptes) et au Parlement, respectivement au plus tard à la fin du premier semestre et à la fin du mois de septembre de l'année suivant celle de l'exécution du budget* ». Le Gouvernement a respecté les délais de production du projet de loi de règlement pour l'exercice 2021. En effet, suivant le rapport définitif sur l'exécution de Loi de finance en vue du règlement du budget de l'année 2021 produit par la Cour des comptes et accessible sur son site web (<http://www.courdescomptes.ci>), ce document a été transmis par le Ministère en charge du Budget par Lettre n°1276/MBPE/DGBF/DPSB du 29 juin 2022. Etaient joints en annexes le Rapport de présentation du projet de règlement 2021, le Rapport Général sur la Performance (RGP) des programmes, les Rapports Annuels de Performance (RAP) des ministères et les rapports d'activités. Ces documents sont accessibles sur le site web du Ministère en charge du Budget : <https://budget.gouv.ci/>. Par ailleurs, le Ministère en charge du Budget a transmis à la Cour des Comptes le 30 juin 2022, les pièces constitutives du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) 2021 et ses documents annexes. Le Rapport définitif sur l'exécution de loi de finance en vue du règlement du budget de l'année 2021 a été adopté par la Cour des Comptes le 27 septembre 2022. La Cour des Comptes a adopté à la même date, la Déclaration générale de conformité. Les deux documents (Rapport définitif 2021 et déclaration générale de conformité 2021) ont été transmis au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) dans les délais prévus par la Loi organique, avant fin septembre 2022. L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté la loi de règlement du budget de l'année 2021 le 20 décembre 2022 (Loi 2022-972), dans les délais. Le Rapport de l'Enquête 2021 du budget ouvert indique le contrôle assisté par le parlement et la Cour des Comptes reste dans l'ensemble limité au cours du processus du budgétaire avec un score de 41/100. Pris individuellement, le contrôle parlementaire est jugé faible (avec un score de 36/100) tandis que le contrôle juridictionnel est jugé limité (50/100).

Le pouvoir législatif et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques de la Côte d'Ivoire assurent ensemble un contrôle limité au cours du processus budgétaire, avec un score composite de contrôle de **41** (sur 100). Les faiblesses relevées qui avaient été relevées par l'enquête de 2021 sont , on peut noter : i) les commissions législatives n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne ; et (ii) une commission législative n'examine pas ou ne publie pas de rapports sur la mise en œuvre du budget de l'année ; (iii) la nomination du Président de la Cour des Comptes n'est pas soumise à l'approbation préalable du pouvoir législatif ou parlementaire. Ces faiblesses doivent être prises en charge par le pays pour permettre d'améliorer le contrôle externe des finances et partant la notation du pays lors des futures enquêtes indépendantes.

16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

L'accès du public à l'information constitue un droit garanti par la Constitution ivoirienne. En effet, la Loi N°2013-867 du 23 décembre 2013 définit les règles d'accès à l'information d'intérêt public. L'article 12 de ladite Loi précise que « tout organisme public saisi d'une demande d'accès à une information est tenu de donner une suite à cette requête, par écrit, dans un délai maximum de trente jours ». Ce délai est raccourci à quinze jours pour les requêtes émanant des chercheurs et des journalistes professionnels, précise le même article. La Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) constitue une Autorité Administrative Indépendante, en charge de veiller au respect à l'application des dispositions de cette Loi. La CAIDP dispose d'un pouvoir d'injonction et de sanction. Ses décisions sont publiées sur son site web : <http://www.caidp.ci/>. Les principales activités menées par la CAIDP en 2023 concernent des formations à l'endroit des responsables chargés de l'information des Institutions et Ministères, des documentalistes et archivistes et des professionnels des médias, ainsi que l'organisation de 7ème édition de la caravane de l'accès à l'information. Le « Prix CAIDP du meilleur organisme public de l'accès à l'information » a été décerné en 2022 à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). La liberté de la presse est une réalité en Côte d'Ivoire. Dans le classement mondial 2023 de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières, la Côte d'Ivoire a néanmoins reculé de 17 places dans le classement par rapport au classement précédent, occupant la 54ème place (13ème en Afrique) contre un rang de 37ème en 2022 sur 180 pays. La Côte d'Ivoire se classe néanmoins comme le 6ème pays en Afrique, derrière la Namibie, l'Afrique du Sud, le Cap-Vert, les Seychelles et la Gambie.

16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Conscient que les conflits d'intérêt sont à la base de la plupart des cas de corruption, pouvant nuire aux finances publiques et à la réputation du pays, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté le décret n°2017-740 du 16 novembre 2017 déterminant les mesures de prévention et de règlement des conflits d'intérêts. Ce texte précise que l'agent public est tenu de gérer ses affaires personnelles de manière à éviter de se trouver en situation de conflit d'intérêts. Il fait aussi obligation à l'agent public en situation de conflit d'intérêts de le déclarer à son supérieur hiérarchique. A défaut, cet agent public encourt une sanction pénale sur la base de l'article 52 de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a élaboré en 2020 un guide dénommé « Guide pratique de prévention et de règlement des conflits d'intérêts » destiné à tout agent public. Ce Guide précise : (i) la définition de la notion de conflits d'intérêts ; (ii) le rappel du dispositif juridique de gestion et de règlement des conflits d'intérêts ; (iii) les procédures de déclaration et de traitement des conflits d'intérêts ; (iv) les orientations pour la mise en place d'une politique de gestion des conflits d'intérêts ; (v) des exemples de cas de conflits d'intérêts pour permettre aux utilisateurs de se familiariser avec les situations qui peuvent générer des conflits d'intérêts. Ce Guide est accessible sur le site de la HABG : <https://habg.ci/>.

La HABG a également mis en place un mécanisme de déclaration du patrimoine. Selon les données publiées sur son site sur la période allant de 2015 à fin août 2023, 76,2% des Présidents d'Institutions et personnalités ayant rang de Président d'Institution assujettis ont déclaré leurs patrimoines, contre 94,4% pour les Membres du gouvernement, Personnalités ayant rang de Ministre, Secrétaire d'Etat, 100% pour les Membres du Conseil Constitutionnel, 69,73% pour les Députés, 95,2% pour les Sénateurs, 96,73% pour les Magistrats, 61,05% pour les Présidents et Vice-Présidents des Conseils Régionaux, 52,9% pour les Maires et leurs Adjoints, 73,1% pour les Gouverneurs de Districts et leurs Vice-Présidents et 86,25% pour les personnes exerçant de hautes fonctions dans l'Administration Publique ou chargées de la Gestion des Fonds Publics. Au total, la HABG note que sur la période indiquée, 82,33% des personnes assujetties ont effectivement déclaré leurs patrimoines. Le dispositif juridique de la HABG en matière de déclaration de patrimoine est en cours de renforcement à travers une relecture des textes en la matière.

La HABG a mis en place en 2021 d'une plateforme multicanale sécurisée de signalement anonyme des actes de corruption et d'infractions assimilées (recueil, centralisation et exploitation) en vue de renforcer le dispositif de réception, de centralisation et de traitement des plaintes et dénonciations. Après Jésus-Christ système a été couplé avec un système de gestion intégrée des dossiers de plaintes et de dénonciations ou « Case Management System ».

La Côte d'Ivoire a fait quelques progrès récents en matière de lutte contre la corruption, même si les défis dans ce domaine demeurent importants. Selon le dernier rapport de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2022 de l'Organisation Non Gouvernementale Transparency International paru le 31 janvier 2023, la Côte d'Ivoire a gagné six (06) places (en passant du 105e en 2021 au 99e rang en une année) et obtenu un (1) point dans le rang en passant de 36/100 à 37/100. Cette amélioration du classement du pays résulte de la combinaison de plusieurs actions : (i) intensification des campagnes de lutte contre la corruption doublée d'opération de vérification d'allégations dans les secteurs les plus touchés par le phénomène ; (ii) interpellation, suspension et radiation de plusieurs agents et fonctionnaires de l'Etat dans le secteur de la police, de l'administration territoriale, des transports, de la santé, de la justice et des impôts. Par ailleurs, la mise en place en avril 2022 de la Plateforme de dénonciations des Actes de Corruption et Infractions Assimilées (SPACIA) a permis d'enregistrer en 2022,

un nombre de 519 dénonciations, dont 54% des signalements en ligne, 23% reçus par voie de courrier et 23% par voie de call centre. Au cours de l'année 2022, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC) a conduit 81 missions de vérifications de signalements, à la suite desquelles 19 personnes ont été mises en causes.

(E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 4

17. Infrastructure Development

Score du critère: 4

17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le développement des infrastructures constitue une priorité essentielle du Plan national de développement (PND) 2021-2025. Les infrastructures sont surtout traitées au titre du Pilier 3 relatif au développement du secteur privé et de l'investissement. Les infrastructures couvrent de façon transversale les autres piliers du PND 2021-2025, en particulier Le Pilier 1 relatif à l'accélération de la transformation structurelle de L'économie par l'industrialisation et le Pilier 5 concernant le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique. Les interventions de l'Etat en matière d'infrastructures couvrent plusieurs secteurs : (i) Infrastructures routières ; ii) Eau potable ; iii) PTIC ; iv) Habitat et logement ; v) Construction et urbanisme ; hiw Assainissement et salubrité urbaine ; vii) Environnement et développement durable; viii) Eaux et forêts et ; ix) Services de transport; (x) énergie. En s'intéressant spécialement aux infrastructures routières, les objectifs visés dans le PND 2021-2025 dans ce domaine sont d'accroître le taux de satisfaction des usagers du réseau routier de 44% en 2017 à 60% en 2025, la proportion de routes revêtues en bon état de 34% en 2019 à 50% en 2025, la proportion de routes revêtues en mauvais passera état de 31% en 2019 à 15% en 2025 et le linéaire de routes revêtues de 7 500 Km en 2020 à 10.000 km en 2025.

La Côte d'Ivoire utilise essentiellement deux outils de planification prenant en compte les priorités en matière de dotation du pays en infrastructures. Le premier qui est élaboré chaque année est le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP), en application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances. Ainsi, le budget 2023 a été précédé de l'adoption du DPBEP 2023-2025. Dans ce document, les dépenses d'investissement (incluant les allocations en faveur du fonds d'entretien routier et Programme d'investissement en milieu rural) sont évaluées à 3362,9 milliards de FCFA en 2023, à 3 635 milliards de FCFA en 2024 et à 3 653,1 milliards de FCFA en 2025. Le Budget annuel est le deuxième instrument. Ainsi, le budget 2023 du Ministère de l'Equipelement et de l'entretien routier s'élevait à 665,8 milliards FCFA (contre 578,7 milliards FCFA en 2022) alors que celui du Ministère des Transports s'élève à environ 261 milliards FCFA (218,7 milliards FCFA en 2022), soit une hausse de 15% pour le premier et de 19% pour le second. En termes d'exécution, le budget du ministère des transports était exécuté à 100,98% en 2022 contre un taux de 83,37% pour celui en charge de l'équipement. A mi-parcours de l'exécution du budget 2023, le taux d'exécution du budget d'investissement du Ministère de l'Equipelement et de l'entretien routier ressortait à 31,1% à fin juin 2023 contre 63% pour celui des Transports. La capacité d'absorption apparaît donc meilleure au ministère des Transports comparé à celui en charge de l'équipement et de l'entretien routier.

Les zones rurales sont bien prises en compte dans la stratégie/les programmes d'infrastructure.

Les différents secteurs (éducation, santé, routier, eau et assainissement) priorisent les investissements à faire en milieu rural. Les ressources allouées au Programme d'investissement en milieu rural étaient de 7,8 milliards de FCFA par an sur la période 2023-2025 dans le DPBEP 2023-2025, contre 9,8 milliards FCFA en 2022.

Enfin, le Gouvernement dispose de capacités du gouvernement en matière de conception, d'exécution et de suivi-évaluation de la stratégie/des projets/programmes d'infrastructure, même si elles demandent à être renforcées.

Dans le domaine des infrastructures de transport, l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) et le Fonds d'Entretien Routier (FER) sont deux instruments utiles pour la gestion du secteur. Le Programme pluriannuel d'entretien du réseau routier ivoirien, pour la période 2023-2025 initié par l'AGEROUTE totalise un budget d'environ 393,6 milliards FCFA. Il a été lancé le 12 juillet 2023 prévoit notamment le traitement d'un linéaire cumulé d'environ 72. 000 Km de routes en terre sur la période.

17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Le cadre juridique régissant le secteur du transport en Côte d'Ivoire est tracé par : (i) la loi n° 2014-812 du 16 décembre 2014 d'orientation du transport intérieur, telle que modifiée par les ordonnances n° 2018-09 du 10 janvier 2018 et n°2019-99 du 30 janvier 2019 ; (ii) la loi n° 2017-442 du code du 30 juin 2017 maritime; (iii) et la Loi N° 2022-887 du 23 novembre 2022 portant code de l'aviation civile. Ce dispositif est complété par l'adoption en décembre 2022 de la loi portant classification et immatriculation des routes et divers textes réglementaires dont le Décret N°2016-864 du 03/11/2016 portant réglementation de l'usage des voies routières à la circulation publique, modifié par le Décret N°2022-631 du 03/08/2022.

Les mesures de protection de la sécurité et de l'environnement, ainsi que des mécanismes d'indemnisation en cas d'expropriation ou de dommages/blessures sont prévus par les textes En premier lieu, l'article 11 de la constitution de 2016 régit les cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. La Côte d'Ivoire a ratifié ou signé plusieurs lois internationales, en particulier celles se rapportant aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale des Institutions internationales comme la Banque africaine de développement qu'elle se doit d'appliquer. Outre la Constitution, le cadre juridique de référence dans ce domaine est la Loi n° 96 - 766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement qui, en son article 39 rend obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pour tout projet susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'environnement. Son Décret d'application n° 96 - 894 du 08 novembre 1996, détermine les règles et procédures applicables aux Études d'Impact Environnemental des projets de développement. Ce corpus juridique est renforcé par d'autres textes pertinents tels que les codes sectoriels comme ceux régissant les secteurs minier, forestier et de l'eau. Les coûts des mesures environnementales et sociales sont estimés et intégrés dans les budgets des projets concernés. Enfin, l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code de marchés publics fait du respect de la réglementation « en matière environnementale, sociale et du travail, de protection des personnes handicapées et de genre » un nouveau principe fondamental régissant les marchés publics en Côte d'Ivoire.

Le secteur privé participe au financement et à la gestion des infrastructures en Côte d'Ivoire, via les projets de Partenariat Public Privé (PPP). Le cadre juridique relatif aux PPP en Côte d'Ivoire comprend : (i) le Décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de partenariats public-privé, et le (ii) Décret n° 2018-359 du 29 mars 2018 Portant attributions, organisation et fonctionnement du comité National de pilotage des partenariats public-privé, placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le CNP-PPP est l'organe de décision, de validation et d'orientation du cadre institutionnel de pilotage des partenariats public-privé en Côte d'Ivoire. Le CNP-PPP comprend en son sein une Cellule opérationnelle (CO-PPP) regorge de plusieurs expertises pour lui permettre de remplir son mandat. Les informations sur les projets PPP déjà attribués ou en cours d'instruction sont publiées sur le site web du CN-PPP : <http://www.ppp.gouv.ci>. Au titre des réalisations majeures de 2022, on peut citer la signature de projets de contrats PPP pour le développement de trois Zones économiques industrielles (ZEI) pour la transformation des matières premières agricoles, notamment à Abidjan, à Ferkessedougou et à San-Pedro. Le CN-PPP anime plusieurs ateliers de renforcement des acteurs sur le PPP.

Enfin, la capacité humaine et institutionnelle existe au sein des ministères sectoriels compétents pour la conception et la mise en œuvre des lois et réglementations applicables aux infrastructures. Dans certains cas où l'expertise interne est insuffisante, le Gouvernement peut recueillir une assistance spécialisée auprès des partenaires techniques et financiers. Ainsi, le ministère de l'Énergie a sollicité la mobilisation d'une assistance juridique et technique de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSJ) dans le cadre contrats liés au développement de centrales à biomasse, solaires et thermiques, à financer par les producteurs privés d'électricité.

17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Différentes réformes ont été menées par la Côte d'Ivoire pour conformer les règles de passation des marchés et les systèmes et procédures de marchés publics du pays aux standards internationaux dans ce domaine, toutefois quelques faiblesses subsistent. Le cadre légal et réglementaire est composé de : (i) l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés publics (CMP), ratifié par la Loi n°2020-629 du 14/08/2020 ; (ii) L'ordonnance n° 2019-594 du 27 juin 2019 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), ratifiée par la Loi n°2020-484 du 27/05/2020 ; (iii) et plusieurs textes réglementaires (Décrets, arrêtés, circulaires d'application de ces deux Ordonnances. Ces textes accessibles sur le site de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et l'ANRMP qui sont respectivement : <https://marchespublics.ci/fr/>; <http://www.anrmp.ci>. Selon l'évaluation du risque fiduciaire faite par la Banque dans le cadre de la préparation du DSP 2023-2028 de la Côte d'Ivoire, le cadre juridique des marchés reste incomplet car sur 13 Arrêtés prévus pour faciliter la mise en œuvre du CMP, seuls 7 ont été actuellement signés après plus de trois années de mise en vigueur. La Banque relève également que le manuel de procédures des marchés publics (collection DMP de décembre 2014) nécessite d'être revisité pour tenir compte des textes postérieurs à sa publication, tels que le Code des marchés publics datant de juillet 2019. Les Dossiers Standards d'Appel d'offres (DSNAO) en vigueur ont été élaborés sur la base des dossiers standards régionaux d'acquisition préparés par l'UEMOA, eux-mêmes inspirés des documents types d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale en la matière. Ces DSNAO sont globalement acceptables mais ne sont pas en harmonie avec le CMP 2019 sur certains aspects.

Le cadre institutionnel des marchés publics est globalement fonctionnel avec une répartition convenable des différentes fonctions de passation, de contrôle et de régulation, en particulier, l'Autorité Nationale de Régulation des marchés publics (ANRMP), la direction Générale des marchés publics (DGMP), les cellules de passation des marchés publics et les autorités contractantes. L'ANRMP a réalisé plusieurs audits indépendants de la passation, de l'exécution et du contrôle de la commande publique. Les rapports de synthèse des audits de gestion des exercices 2014 à 2020 sont publiés sur son site web. Le Rapport d'audit de 2020 indiquait que les marchés passés selon les procédures régulières représentaient 77,87% en volume et 69,48% en valeur de l'échantillon, tandis que les marchés passés selon les procédures irrégulières représentaient 22,13% en volume et 30,52% en valeur de l'échantillon. Par ailleurs, la plupart des projets d'infrastructures financés sur ressources extérieures sont audités par des bureaux d'études indépendants des entreprises en charge de la réalisation des travaux techniques, pour assurer la qualité technique des travaux réalisés. Les partenaires techniques et financiers exigent la production des plans de passation des marchés par les équipes de mises en œuvre des projets.

Enfin, les populations/bénéficiaires sont systématiquement consultées lors de la conception, l'exécution et l'évaluation des projets/programmes d'infrastructures. Les mécanismes de compensation en cas d'expropriations, de dégâts ou de préjudices existent dans la plupart des projets sur financement extérieur, mais leur mise en œuvre connaît souvent des difficultés (retards de paiement notamment), lié au fait que ces frais sont en général supportés par le Gouvernement, sur les Ressources de la contrepartie nationale. Au regard de ces difficultés, la Banque accepte désormais la prise en charge directe de ces frais sur les ressources du prêt ou don qu'elle finance.

18. Regional Integration

Score du critère: 4

18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Historiquement, la Côte d'Ivoire a toujours été un pays d'accueil. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, sur une population de 29 924 530 habitants, 22% étaient des non-ivoiriens, dont 98% étaient ressortissants des pays de la CEDEAO. La Côte d'Ivoire a ratifié les textes de la CEDEAO, notamment le Traité de la CEDEAO de 1975 et ses protocoles ultérieurs, tels que le Protocole sur la libre circulation des personnes, la résidence et l'établissement du 29 mai 1979. Il faut noter que l'article 96 du Traité de l'UEMOA ratifié par la Côte d'Ivoire dispose que « les restrictions aux mouvements, à l'intérieur de l'Union, des capitaux appartenant à des personnes résidant dans les Etats Membres, sont interdites ». Les ressortissants hors CEDEAO doivent disposer d'une carte de séjour biométrique pour résider en Côte d'Ivoire. Celle-ci est délivrée par l'Office National d'Identification (ONI), en raison de 300 000 FCFA pour un séjour de 5 ans, de 150 000 FCFA pour les résidents français et de 35 000 FCFA pour les religieux et les coopérants français. Les informations sur les pièces à fournir peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.oneci.ci/carte-resident/documents-a-fournir>.

La Côte d'Ivoire doit néanmoins faire davantage d'efforts pour garantir la libre circulation et le droit d'établissement. En effet, selon le rapport semestriel sur l'état de mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire à fin décembre 2022 (Ministère de l'Economie et des Finances, Février 2023), la Côte d'Ivoire accuse toujours une faible performance dans ce domaine, même si des efforts ont été notés par rapport aux dernières années. En effet, la Côte a enregistré un taux de 53,89% en 2022 en matière de libre circulation et de droit d'établissement, soit la plus faible performance au niveau des réformes relatives à la mise en œuvre du marché commun (performance

moyenne de 79%). Toutefois, comparé, la Côte d'Ivoire a progressé dans ce domaine comparé aux années antérieures : sa performance en 2021 était de 49,44% et de 41,6% en 2020. Les textes communautaires en attente d'application à la Côte d'Ivoire en matière de libre circulation et de droit d'établissement concernent les professions suivantes (Docteurs Vétérinaires, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, Avocats), mais aussi ceux concernant l'égalité de traitement des étudiants dans l'espace UEMOA, l'institution d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les Etats membres de l'UEMOA.

La législation du travail ivoirienne permet à un employeur d'embaucher une personne étrangère si le poste n'est pas pourvu localement après un mois d'annonce dans un quotidien national. Dans ce cas, l'autorisation de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) est requise.

Enfin, selon le classement 2023 du Henley Passeport Index, la Côte d'Ivoire occupait la 87ème place sur un total de 199 pays, au titre des passeports les plus puissants au monde. Le passeport ivoirien donne accès à 59 pays sans obligation de visa. La Côte d'Ivoire occupe le 22ème rang au titre des pays africains dans ce Rapport. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est classée 27e sur 53 pays dans l'indice d'ouverture des visas en Afrique en 2022 avec un indice de 0,417 en dessous de la moyenne CEDEAO qui est de 0,653.

18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

La Côte d'Ivoire a adhéré au Code communautaire de la CEDEAO relatif aux investissements de 2018. Elle continue de faire des progrès appréciables en matière de transpositions de plusieurs textes communautaires (UEMOA) dans la législation nationale. Ainsi, selon le rapport semestriel sur l'état de mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire à fin décembre 2022 (Ministère de l'Economie et des Finances, Février 2023), le pays a mis en œuvre 94,58% des réformes communautaires en matière de gouvernance économique et de convergence (contre 85,68% en 2021), 87,50% des réformes relatives à la passation des marchés publics (contre 75% en 2021), 100% des réformes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (contre 75% en 2021), 85,83% des réformes relatives à l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques (contre 81,19% en 2021), 85,67% en matière de fiscalité intérieure (contre 79% en 2021), 90,45% en matière d'Union douanière (contre 100% en 2021) et 65% en matière de concurrence (65% en 2021).

Selon les dispositions de l'Article 2 de la Convention la régissant, la Commission Bancaire de l'UMOA est « chargée d'assurer la solidité et la sécurité du système bancaire de l'UMOA, à travers notamment le contrôle des établissements assujettis (établissements de crédit, compagnies financières, systèmes financiers décentralisés et établissements de monnaie électronique) et la résolution des crises bancaires. Elle veille à la protection des déposants et contribue au maintien de la stabilité du système financier régional ». Elle a publié le 13 septembre 2023, son Rapport pour l'année 2022 qui présente l'évolution de la situation du secteur bancaire de l'Union et rend compte de l'accomplissement de sa mission de surveillance et de contrôle des établissements assujettis (établissements de crédit, compagnies financières, systèmes financiers décentralisés de grande taille et établissements de monnaie électronique). Selon ce Rapport, le système bancaire de l'Union comptait 157 établissements de crédit agréés en 2022, dont 31 pour la Côte d'Ivoire (dont 15 banques internationales), soit 19,7% des établissements agréés. L'activité bancaire est dominée 2022 par la Côte d'Ivoire avec 33,6% des parts de marchés, suivie loin par le Sénégal (19,1% des parts de marchés) La Côte d'Ivoire est également le principal acteur du marché financier sous- régional avec 76% des sociétés cotées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Ce marché demeure peu profond, en raison de la faible capitalisation boursière (12,0% du PIB en 2020 contre 21,6% au Kenya, 57,2% au Maroc et 313,5% en Afrique du Sud).

Les systèmes de paiement existants sont relativement sécurisés et bien intégrés dans les systèmes de paiement régionaux. La Côte d'Ivoire est en effet intégrée au système de paiement de l'UEMOA, géré à travers le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) et le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA).